

LETTRES

HISTORIQUES;

Contenant ce qui se passe de plus
important en

EUROPE;

Et les Réflexions nécessaires
sur ce sujet.

Mois de Février, 1702.



A LA HAYE,
Chez ADRIAN MOETJENS,
Marchand Libraire près la Cour, à la
Librairie Française.

M. DCCII.

LETTRES

HISTORIQUES;

Contenant ce qui se passe de plus
important en

EUROPE;

*Et les Réflexions nécessaires
sur ce sujet.*

Mois de Février, 1702.



A LA HAYE,
Chez ADRIAN MOETJENS,
Marchand Libraire près la Cour, à la
Librairie Française.

M. DCCII.

LETTRES HISTORIQUES;

Contenant ce qui se passe de plus
important en Europe;

*Et les Réflexions nécessaires sur
ce sujet.*

Mois de Février, 1702.

LETTRE I.

Affaires d'Italie.

Rome.

MONSIEUR.

I. LE Dimanche 18. jour
de Decembre dernier,
le Cardinal de Giudice
prit congé du S. Pere
pour aller en Sicile exer-
cer le Gouvernement provifionel de
F 2 cette

cette Ile, & le 20. il partit accompagné d'un grand nombre de carosses. Le lendemain 21. jour & Fête de Saint Thomas, Sa Sainteté fit elle-même la fonction du Sacre de Monsieur de Tournon, nouveau Patriarche d'Auricoche, assistée de Monsieur Cibo Archevêque Titulaire de Constantinople, de Monsieur Corfini Archevêque de Nicomedie, de Monsieur Fieschi Archevêque d'Avignon, & de Monsieur Russo Maître de Chambre. La Reine Douairière de Pologne, & l'Ambassadrice de Venise virent cette Cérémonie, des Tribunes qui leur avoient été préparées, & il s'y trouva un grand concours de personnes de qualité. La curiosité étoit d'autant plus grande que l'on n'avoit point d'exemple semblable depuis Clement VIII. qui sacra le Patriarche d'Aquila, & l'Archevêque de Milan.

Monsieur de Tournon se dispose à partir pour sa Mission, & il sera accompagné de 24. Docteurs Missionnaires, Sa Sainteté en ayant ajouté douze à ceux qu'elle avoit déjà nommez. On dit qu'il est pourveu d'un Bref, par lequel Sa Sainteté annule tous ceux que les précédents Papes avoient accordé aux Jesuites pour les dispen-

dispenser d'obéir aux Legats à latere, precaution très nécessaire, & sans laquelle il étoit à craindre que le fruit de cette Legation ne s'en allât en fumée. Cependant ces Reverends Peres ont mis au jour la Declaration du Roi de la Chine touchant le culte du Ciel materiel, de Confucius & des Parens morts, dont je vous parlois le mois passé. Elle a été imprimée à Rome & à Paris, accompagnée d'une Lettre au Pape sur le même sujet. Ces deux Pieces sont en Latin, mais j'ai crû que vous aimeriez mieux les avoir en François, & vous pouvez vous confier aux traductions que je vous en envoie, puis qu'elles ont été faites & publiées par les Jesuites eux-mêmes.

*Lettre des Peres de la Compagnie de Jesus
& Missionnaires de la Chine, au Pape.*

TRES-SAINTE PERE.

Votre Sainteté n'ignore pas combien les Jesuites ont eu à travailler pour donner une entrée libre à la Prédication de l'Evangile dans l'Empire de la Chine, où toutes les portes étoient fermées aux étrangers; & qu'après plus de cent ans de peines & de travaux, ils ont enfin ob-

F 3 tenu

tenu la permission par un Edit de l'Empereur, de prêcher publiquement dans tout ce vaste Empire la Loy de Dieu. Plus cet ouvrage, qui nous a coûté tant de soins & de fatigues, est important pour la gloire du Seigneur; plus sommes-nous pénétrés de douleur d'apprendre qu'on est en danger de voir périr en un jour, ce qui n'a pu être établi qu'après un si grand nombre d'années.

Car il est évident que si on deffend aux Chrétiens de la Chine l'usage des cérémonies, qui se pratiquent à l'égard de Confucius & des parens morts, la Religion Chrétienne court risque à la première accusation d'une seule personne mal-intentionnée, d'être proscrite de tout l'Empire Chinois par un Arrêt irrévocable. Quelque bonté que nous marque l'Empereur, nous ne devons pas attendre qu'il voulût s'exposer pour nous à tous les troubles, qui arriveroient infailliblement, si on donnoit quelque atteinte à des coutumes si anciennes dans le Royaume; sur tout étant lui-même étranger, & ne se maintenant dans la possession de cet Empire, que par le secours de quelques Tartares ses premiers Sujets. Nous n'avons que de trop sensibles preuves de ce que nous prenons la liberté de représenter à Votre Sainteté.

Ayant donc considéré que ces Ceremonies pouvoient être regardées différemment

ment par ceux qui les examinent, & que suivant l'esprit & le sens dans lequel quelques-uns les prennent, on nous accusoit de permettre ouvertement l'idolâtrie, parce que nous tolerons ce que ceux qui ont travaillé avant nous à l'établissement de cette Mission, ont crû devoir tolerer, comme des Ceremonies purement politiques, après en avoir retranché ce que quelques Idolâtres y avoient mêlé de superstitieux: voyant même que chacun étoit en faveur de son sentiment des textes tirez des livres Chinois, lesquels ne sont pas toujours parfaitement d'accord entre eux; nous avons crû que le meilleur parti que nous avions à prendre dans cette conjoncture étoit de consulter l'Empereur. Comme il est très-versé dans l'intelligence des Livres Chinois, que c'est lui-même qui examine les Docteurs, qu'il est le Chef de la Secte des Lettrez, & que c'est à lui à juger du véritable sens des Loix, des Ceremonies & des Coutumes, en qualité de Legislateur, & de Maître de l'Empire; il nous a paru que personne n'étoit plus capable de nous éclaircir, & de lever tous les doutes qu'on pouvoit avoir sur cette matiere; & nous avons regardé ce moyen comme le plus propre à prévenir d'un côté le danger, où la Religion seroit exposée, si l'on deffendoit les Ceremonies Chinoises, & à ôter de l'autre aux Missionnaires

toute crainte de permettre l'idolatrie en les permettant.

Ainsi le 30. de Novembre de la presente année, jour de la fête de saint André, nous allâmes le matin au Palais del'Empereur, & nous étant adressez aux deux Mandarins *Itechsen*, & *Tchang-tchang tchou*, dont l'employ est de presenter les Requetes à l'Empereur, nous le priâmes de presenter à Sa Majesté Imperiale l'explication des Ceremonies Chinoises que nous envoyons à Votre Sainteté, & qui avoit déjà été vüe & approuvée par quelques Seigneurs de la Cour. L'Empereur l'ayant lue la trouva très-juste, & déclara qu'elle contenoit les vrais sentimens de l'Empire & les siens, ce qu'il confirma par un Decret, dont nous avons joint ici la copie, & dont l'original se garde dans les Archives du Palais.

Nous prenons la liberté, Tres-Saint Pere, de vous le presenter, ce Decret, prosterner aux pieds de Votre Sainteté, & nous la conjurons de le recevoir avec bonté. C'est une declaration claire & nette sur la matiere, dont il s'agit, & le témoignage authentique d'un grand Prince, qui a toujours été affectionné à tous les Missionnaires, qui les a traités par tout avec honneur, qui n'est pas moins distingué par sa capacité & par son érudition dans toutes les sciences de la Chine que par ses autres qualitez, & qui parle

parle sur les coutumes & sur les usages de son Empire, dont il est le souverain Legislatteur.

Nous enverrons encore dans la suite à Votre Sainteté, plusieurs autres témoignages sur le même sujet, des plus grands Seigneurs de la Cour & de l'Empire, & de ceux qui ont le plus de réputation parmi les Lettrez, & nous esperons que V.S.aura d'autant plus d'égard à tous ces témoignages, que ceux qui sont dans une opinion contraire à la nôtre, n'ont pu consulter qu'un tres-petit nombre de personnes, ou des gens sans nom & sans capacité; & qu'ils ont même avancé plusieurs choses sur de simples conjectures. Car sans parler des autres faits rapportez dans leurs écrits, Votre Sainteté peut voir par ce Decret de l'Empereur, que ce qu'ils ont dit touchant les sentimens de ce grand Prince, n'est pas tout-à fait conforme à la vérité.

Que si au contraire malgré ces témoignages on renversoît sans nécessité des Coutumes si anciennes & si autorisées dans l'Empire, & dont les Chinois regardent la conservation comme un des plus importants de leur bon gouvernement, & comme un des principaux fondemens de la Monarchie: nous osons encore le dire à Votre Sainteté, il y auroit extrêmement à craindre que le cours de l'Evangile, qui fait presentement d'assez

heureux progrès sans aucun trouble de la part des Infidèles, ne fut tout d'un coup arrêté, & que l'Eglise de la Chine ne fut dans la suite entièrement renversée. Le prompt départ des Vaisseaux qui doivent porter ces Lettres en Europe, nous empêche de nous étendre d'avantage sur ce sujet, & nous oblige de remettre à l'année prochaine les traités & les éclaircissemens que nous avons dessein d'envoyer à Votre Sainteté.

Nous souhaiterions au reste pouvoir abolir tous les usages & toutes les Cérémonies des Gentils, où il y a la moindre apparence de mal & de superstition; mais dans l'apprehension de fermer la porte à l'Evangile, & d'exclure du Ciel un grand nombre d'ames par une severité outrée, nous imitons la conduite que les saints Peres ont gardée dans les premiers siècles de l'Eglise, & nous tolerons à leur exemple les Cérémonies qui sont purement politiques & civiles. Nous tâchons même de retrancher insensiblement ce qui peut être retranché sans inconvénient & sans danger, & nous substituons à la place des pratiques de la Gentilité les Ceremonies de l'Eglise, & les usages Saints du Christianisme. C'est ce qui se voit dans les obseques des Chrétiens, qui se font icy à Peking, & dans plusieurs autres Villes de la Chine, avec toute la pompe & tout l'appareil qu'on les pourroit faire dans les Vil-

Villes Chrétiennes de l'Europe, portant publiquement la croix, les images des Saints & les autres marques du Christianisme dans les rues & dans les places publiques jusqu'au lieu de la sepulture.

Nonobstant ce que nous prenons la liberté de représenter à Votre Sainteté, nous la supplions d'être persuadée de notre soumission & de notre obéissance filiale envers celui que nous respectons comme le Chef visible & le Père commun de l'Eglise universelle. Nous avons fait un vœu exprès de cette soumission parfaite en qualité de Jesuites, & ainsi nous sommes prêts au moindre signe de sa volonté, de garder dans la maniere de prêcher l'Evangile aux Chinois, toutes les regles qu'elle aura la bonté de nous prescrire, ne doutant pas que la volonté de Dieu ne nous soit marquée par les ordres du saint Siège, qui en est l'interprète, & à qui Jesus-Christ a promis une assistance speciale du Saint-Esprit, sur tout dans les affaires importantes de l'Eglise.

A Peking le 2. Decembre 1700.
DE VOTRE SAINTETÉ

Les très-humbles & très-obéissans
serviteurs & fils en J. C.

Philippe Grimaldi Recteur du College
& substitut du Vice-Provincial, Italien.

Antoine Thomas Superieur de la Maison
Orientale, Flamand.

F 6 *Tho-*

*Thomas Pereyra.**Jean-François Gerbillon, François.**Joseph Suarez, Portuguais.**Joachim Bouvet, François.**Kilien Stumpfb, Allemand.**Jean-Baptiste Regis, François.**Louis Pignon, François.**Charles Xavier Dolzé, François.**Dominique Paremb, François.*

Declaration touchant quelques Cérémonies Chinoises, selon le sens dans lequel les Peres de la Compagnie de Jesus les ont permises jusqu'ici, présentée à l'Empereur Camhi le 30. Novembre 1700.

Quoyque les sçavans de l'Europe ayent entendu parler des Cérémonies, dont les Chinois ont coutume de se servir pour honorer le Ciel, Confucius & leurs Ancestres: Cependant parce qu'ils ne penetrent pas assez l'esprit & le vrai sens de ces Cérémonies, ils nous ont écrit en ces termes.

„ Comme la magnificence & la bonté du grand Empereur de la Chine est connue par toute la terre, & que la reputation de son nom & de son admirable sagesse est répandue par tous les Etats du monde, il paroit que l'usage de ces Cérémonies doit être appuyé sur quelque raison. Ainsi nous vous prions de nous donner une explication nette sur chacune en particulier.

Voici.

Voici ce que nous leur répondons.

Lorsque les Chinois honorent Confucius, ils le font pour marquer le respect qu'ils ont pour lui à cause de la Doctrine qu'il leur a laissée. L'ayant reçû de lui, cette Doctrine, comment se pourroit-il faire qu'ils ne lui rendissent pas les honneurs, qui lui sont dûs, en se mettant à genoux & en baissant la tête jusqu'à terre? voila la véritable raison de ces honneurs, c'est que tout l'Empire de la Chine regarde & respecte Confucius comme son Maître. C'est le vrai esprit dans lequel les Chinois l'honorent, & non point pour lui demander de l'esprit, des lumieres ou des charges.

Pour ce qui regarde les libations & les autres Cérémonies qu'ils font en l'honneur de leurs parens defunts, ils les pratiquent pour marquer l'amour & le respect qu'ils ont pour eux, & pour témoigner leur reconnoissance à ceux, qui sont les Chefs de leur race & de leur famille. C'est pour cela que les Aneïens Empereurs ont institué des Cérémonies solennelles, qui doivent s'observer chaque année en certains temps marquez, l'hyver & l'esté, pour honorer les morts, soit par les enfans à l'égard de leurs Peres & Meres, soit par les freres & les autres pa-

E 7,

scns.

rens, à l'égard de leurs proches & de leurs amis, & on ne s'est point proposé d'autre fin en établissant ces Cérémonies que de marquer par là jusqu'ou va l'affection qu'on a pour les proches.

Pour ce qui est des Tablettes qu'on dresse en l'honneur des Parens & Ancestres, nous disons que les Chinois le font, non pas parce qu'ils croient que les ames des morts y résident ou viennent s'y placer, ni pour demander quelque avantage; mais ils mettent des viandes & des présents devant cette tablette, afin qu'en leur marquant l'amour & le respect qu'ils ont pour eux, de la même maniere que s'ils étoient encore en vie & qu'ils fussent présents, ils fassent voir le regret constant & continuél qu'ils ont d'avoir perdu les chefs de leur famille.

A l'égard des sacrifices que les auciens Rois & Empereurs avoient coutume d'offrir au Ciel, ce sont ceux que les Philosophes Chinois appellent *Kiao ché*, c'est à dire, les sacrifices qu'on fait au Ciel & à la Terre, par lesquels ils disent que le *Cham-ti*, ou le Souverain Seigneur, est honoré; & c'est par cette même raison que la tablette devant laquelle on offre ces Sacrifices, porte cette inscription, *Au Cham-ti*, c'est à dire, au souverain Seigneur.

D'ou il est évident qu'on n'offre pas ces sacrifices au Ciel visible & materiel,

mais

mais seulement au Seigneur & à l'Auteur du Ciel, de la Terre & de toutes choses. Et comme par la crainte & le respect qu'ils ont pour lui, ils n'osent pas l'appeler directement par son propre nom; ils ont coutume de l'invoquer sous le nom de Ciel suprême, de Ciel bien-faisant, de Ciel universel. De la même maniere que quand on parle avec respect de l'Empereur, on ne l'appelle pas par son nom, mais on dit les *degrés de son trône*, la *Cour suprême de son Palais*. Or ces noms quoi que differens, si l'on regarde les termes, sont cependant les mêmes, si on regarde leur signification.

Cela fait voir clairement que la tablette que l'Empereur nous fit autrefois l'honneur de nous donner, dans laquelle il avoit écrit de sa propre main, *King-tien*, adorez le Ciel, n'avoit point d'autre sens que celui-ci, *Adorez le Seigneur du Ciel*.

Comme nous sommes étrangers, & Sujets cependant de l'Empereur, que nous avons peu de connoissance de ces Cérémonies, & que nous ne savons pas si cet Ecrit que nous lui présentons est parfaitement conforme à la vérité; Nous supplions très-humblement Sa Majesté de vouloir bien nous instruire elle-même, & corriger cette réponse, si elle s'éloigne en quelque chose du véritable sens des Chinois.

Re-

Requête présentée à l'Empereur.

Philippes Grimaldi, Thomas Pereyra, Antoine Thomas, Jean François Gerbillon & tous les autres Européans, après une meure deliberation, voulant envoyer cet Ecrit en Europe, & souhaitant sçavoir le sentiment de l'Empereur sur ce qu'il contient, le Mandarin *Itefscheen* l'a traduit de Chinois en Tartare, & avec son Collegue *Tchang-tchang-tchon* l'a présenté à l'Empereur pour le lire, & a ajouté ce qui suit, au nom de tous les Européans.

Les Lettres qu'on nous a écrit d'Europe portent qu'on y a appris tout ce que la renommée publie des grandes qualitez de l'Empereur de la Chine, de son courage, de sa sagesse, de la parfaite connoissance qu'il a des livres & de toutes les sciences; mais parce qu'on n'y connoit pas le vrai sens des Sacrifices & des Ceremonies, qui se pratiquent à la Chine, on nous prie d'en envoyer une explication nette & distincte.

Mais comme cette matiere regarde les coutumes de l'Empire, & que nous ne sçavons pas si nous avons fidelement expliqué le sens de ces Ceremonies, nous n'osons pas envoyer une réponse, qui ne soit appuyée que sur notre auborité particuliere. C'est pourquoi nous supplions très-humblement Votre Majesté de vouloir bien nous instruire elle-même.

Tout

Tout ceci ayant été rapporté de cette maniere à l'Empereur, Sa Majesté a ainsi répondu.

Edit de l'Empereur.

CE qui est contenu dans cet Ecrit est très-bien, & très-conforme à la grande Doctrinne*. Rendre ses devoirs au Ciel, à ses Seigneurs, à ses Parens, à ses Maîtres & à les Auectres, c'est une loy commune à tout le monde. Les choses, qui sont contenuës dans cet Ecrit sont très-vrayes, & il n'y a rien à corriger.

L'année 39. de Cambi, le 20. jour de la 10. Lune, c'est-à-dire le 30. Nôvembre 1700.

Nous soussignez Prêtres de la Compagnie de Jesus, à qui cet Edit a été legitimement signifié, certifions avec serment la verité de tout ce que dessus, le 2. Decembre 1700.

Philippe Grimaldi Recteur du College & Substitut du Vice- Provincial, Italien.

Thomas Pereyra.

Antoine Thomas Superieur de la Maison Orientale, Flamand.

Jean-François Gerbillon, François.

Joachim Bouvet, François.

Les deux Pieces que vous venez de lire,

* *Les Chinois appellent la doctrine de Confucius la grande doctrine.*

lire, ont été présentées à Sa Sainteté par le Pere le Comte; mais je ne sçauois vous dire quel effet elles ont produit, & j'ignore même entièrement si Sa Sainteté attendra le retour de Monsieur de Tournon pour donner sa décision, ou si elle jugera à propos de finir cette affaire sans attendre de plus amples informations.

Je ne vous dirai rien des solemnitez du Jour de Noël, sinon que le Pape y chanta lui-même la Messe au grand Autel de la Basilique de St. Pierre, après quoi il recita l'Homelie suivante en presence de tous les Cardinaux qui étoient en ville, & d'une grande affluence de Peuple.

Homilia Sanctissimi D. N. Clementis XI. habita intra Missarum solemnita in festo Natiuitatis Domini nostri anni 1701.

Impleta sunt vota Gentium, Oracula Prophetarum. Æternus siquidem rerum omnium Creator, & Dominus seruilium formam, obumbrata Diuinitatis sue Majestate, suscepit, ut quis sub immani prisce contagionis jugo dura tenebat captiuitas, optata diu libertate donaret. Misit Deus filium suum natum ex muliere, factum

factum sub lege, ut eos, qui sublegebant, redimeret. Antiquas dierum factus est Infans, ut Dei ad humana descensio, esset hominis ad diuina prouectio. Infirma facta est fortitudo, ut feret fortis infirmitas. Ad peccantes misericordia, ad egros salus, ad errantes veritas, ad caecos lux, ad mortuos vita descendit, ut non aliis demum, quam, quæ nuper audiuimus; Evangelii verbis utamur, Verbum caro factum est, & habitauit in nobis. Grande profecto misterium. Grande diuini Amoris portentum. Grande reconciliationis nostre Sacramentum. Eja igitur, dilectissimi, quos nullis jam dignius, quam Beatissimi Apostolorum Principis alloqui possumus verbis, genus electum, regale Sacerdotium, Gens sancta, Populus acquisitionis, celebremus in gaudio sacrum hunc diem, quo germi uerunt Campi Euei germen adoris Israël: quo veritas de terra orta est, & Justitia de Cælo prospexit: quo paruulus natus est nobis, quo filius datus est nobis paruulus, quem Cæli capere non poterant; Filius unigenitus Dei Filius, qui fieri uoluit filius hominis, ut nos faceret filios Dei. Exultemus in die salutis nostre, & Diuina effecti consortes nature jam admirabili adoptantis nos Dei miseratione letemur. Laudem Domini loquatur os nostrum, ac bene-

benedicat omnis caro nomen sanctum ejus, qui propter nos egenus factus est, cum esset dives, ut illius inopiâ ditaremur. Ineffabilem superni operis magnitudinem ferid cogitemus, ac quid, quantumve in eo Divina nobis dignatio contulerit, humiliter agnoscamus. Agnoscent sanè id ipsum Angeli, qui, ut Beatus Gregorius advertit, post Christi Domini adventum ab hominibus adorari refugiunt, & quos prius infirmos, abjectosque despexerant, socios jam habere non dedignantur. Agnoscent Demones redemptioni nostræ invidentes, qui humanum genus per salutiferam Divini Verbi incarnationem è potestate tenebrarum ereptum dolent, quod sua olim fraude deceptum, cœlestibus caruisse numeribus gloriabantur. Agnoscamus itaque & nos, dilectissimi, amplissima hæc natura nostræ decora, & quam novus Homo, veteri labe purgata, ad tantæ sublimitatis apicem mirabiliter evexit, damnatis antiqui hominis sordibus, nequaquam amplius vilescere patiamur. Profit moribus, quod miseriis impendimus, ut humane restorationis sacramentum in nostram traducatur disciplinam. Facet in præsepio Deus; nulla nos de cætero extollat ambitio; vilibus, lacerisque pannis contegitur increatus Auctor naturæ. Nulla nos temporalium honorum cupiditas teneat. A
Vu-

Virgine concipitur, è Virgine nascitur Mediator Dei, & Hominum Christus Jesus, Pater futuri sæculi, Princeps pacis; nulla nos terræ voluptatis corrumpat illecebra; nulla nos ira incendat, nullu mordeat invidia, nulla demum cujusvis turpitudinis inquinamenta commaculent. Sic nobis natalis Domini, natalis erit Pacis, veræ scilicet, illius, ac cœlestis Pacis, sine qua, nequit ea ipsa, quam nos afflictis rebus opem laturi tam anxie inquirimus, pax humana subsistere. Ut hoc etiam igitur terrena Pax ab eo, qui facit pacem in sublimibus, & Reges in Thronis collocat nobis adjiciatur, pacem primum habeamus ad Deum: pacem quam mundus dare non potest, pacem, quam hac ipsa nocte annunciarunt Angeli hominibus bonæ voluntatis, hæc quaramus. Hanc postulemus, hæc custodiamus; ipse enim est pax nostra, qui fecit utraq; unum, qui potens est peccata nostra delere, & sua in nobis dona perficere.

Le Saint Pere ayant recité cette Homelie s'en retourna au Palais, où il recut à l'occasion des Fêtes les Compliments du Sacré Collège par la bouche du Cardinal Acciaïoli Vice-Doyen. Les Ministres étrangers s'acquiterent aussi du même devoir,

§c

& depuis ils ont eu diverses audiences de sa Sainteté au sujet des intérêts de leurs Maîtres. Le Cardinal de Lamberg a fait instance pour obtenir quelques Quartiers dans le Ferrarois, avec la permission de tirer de ce pais-là des vivres & du fourage, & le passage dans l'Etat Ecclesiastique pour un certain nombre de Troupes que l'Empereur voudroit envoyer au Royaume de Naples. Monsieur Tarfoni Envoyé de Modene a demandé quelques Troupes pour renforcer la Garnison de Bersel & de ses autres places, afin de pouvoir se maintenir dans la Neutralité, & le Comte Fellini Agent de Parme, a requis la même chose pour le Duc son Maître, lequel dit-il étant Vassal du Saint Siége veut aussi s'attacher inviolablement au parti que prendra sa Sainteté, pourveu qu'on le mette en Etat de le faire. Pour le Cardinal de Janson & le Duc d'Uceda, leur principal soin a été comme à l'ordinaire de traverser de leur mieux le Comte de Lamberg, & du reste ils travaillent à procurer un accommodement entre la Cour du Pape & celle du Duc de Savoye, mais à la reserve de quatre cent Dragons qui selon quelques avis ont été en-

voyez

voyez au Duc de Parme, je ne croi pas que le Saint Pere ait rien accordé de tout ce qui lui a été demandé. Sa réponse ordinaire est qu'il ne veut favoriser personne, ni nuire à personne. Qu'il est pere & ami commun, & qu'il ne veut se mêler de la guerre que pour l'éteindre s'il lui est possible. Avec cela il congédie tous les Ministres, & toutes leurs instances ne servent qu'à lui faire prendre chaque jour de plus fermes résolutions, pour le maintien de la neutralité, & la conservation de ses Etats, si bien que selon les dernieres Lettres il est dans le dessein de lever encore 1000. hommes 800. à Rome & 200. à Ferrare. Au reste il a fait écrire des lettres circulaires aux Cardinaux Legats, & aux Gouverneurs de Provinces & de Villes pour faire défendre les Mascharades pendant le Carnaval, voulant que l'on employe plutôt ce tems-là à demander à Dieu le rétablissement de la Paix entre les Princes Chrétiens. Il a aussi résolu de faire partir incessamment les Nonces qu'il a nommez pour aller dans les trois Cours travailler à ce grand ouvrage, & l'on ne croit pas qu'aucune difficulté s'oppose présentement à leur voyage, le Comte de

Lam-

Lamberg ayant fait sçavoir à sa Sainteté que l'Empereur acceptoit Monsieur Spada pour Noncé extraordinaire.

Comme plusieurs personnes se méloient de lever du monde à Rome pour le service des Princes étrangers, le Pape a fait publier de rigoureuses défenses pour empêcher cet abus, & en même tems il a fait publier un Monitoire contre le Duc Gaëtan Prince de Caferte & de Sarmonete, ce qui a surpris bien des gens, car on croyoit son affaire assoupie ou en termes d'accommodement. Par ce Monitoire il est chargé d'avoir de sa propre autorité levé des Troupes, amassé des armes, & arrêté des Couriers dans l'Etat Ecclesiastique. Il est sommé de se représenter à la Justice sur peine de confiscation de ses biens & même de mort, & ceux qui ont connoissance de son delict sont exhortés à venir le déclarer.

Quant au Marquis del Vasto, il est toujours à Rome, mais il ne faut plus le compter pour Espagnol. Toutes les sommations qu'on lui a faites de se rendre à Madrid ou à Naples ont été inutiles, & enfin les choses en sont venues à son sujet à une telle extrême-

té

té qu'il s'est mis ouvertement sous la protection de l'Empereur. A la vérité il n'y avoit pas lieu d'attendre une autre fin de cette affaire, mais il y a quelque chose de si extraordinaire dans les circonstances, qu'il auroit été bien difficile de les prévoir. Le Marquis a livré à la justice deux de ses Domestiques, les accusant d'avoir voulu attentat à sa vie, & l'on prétend que tous deux ont confessé qu'on leur avoit promis pour cela 1000. pistoles. C'en est pas tout, car à peine ce dessein eut-il été découvert que l'on afficha en differens endroits de la Ville des billets de la teneur suivante.

Le Cardinal de Fanson Fourbin, ayant tramé un complot aussi infame que cruel & inhumain, pour faire tuer le Marquis de Pescara par un Esclave & un Valet de Chambre qui couchoient dans sa Garderobe, & Dieu ayant permis qu'un si Barbare attentat ait été découvert deux heures avant que le Marquis s'allât mettre au lit; Le venerable sera exposé pendant trois jours continuels dans l'Eglise de Saint André della Valle, en action de grâces d'un si grand bienfait.

Ce fut le matin du Mercredi onzième

Tom. XXI.

G.

me

me Janvier que ces billets furent trou-
vez affichez dans les principales places
de Rome, & aussi-tôt le Cardinal
de Janfon, offensé autant que vous le
pouvez croire, se rendit à l'Audience
du Pape & lui demanda justice d'une
si horrible calomnie. Sa Sainteté le
consola avec beaucoup de bonté, &
donna aussi-tôt les ordres necessaires
pour découvrir les Auteurs des Billers
affichez, & de la conspiration. Cepen-
dant le Comte de Lamberg Ambassa-
deur de l'Empereur vint aussi au Pa-
lais, & de son côté demanda justice
au nom du Marquis del Vasto. On
dit que sa Sainteté conseilla à ce Mar-
quis d'aller loger dans le Château
Saint Ange pour plus de seureté, mais
qu'il a mieux aimé accepter quatre
Allemands affidez que le Comte de
Lamberg lui a donnez, & qu'en fin il
s'est retiré chez le Comte de Lamberg
même. Cette affaire fait d'autant plus
de bruit, que quelques jours auparavant
on avoit eu avis de Naples que le Duc
de Medina Coeli avoit envoyé 800.
Espagnols pour s'asseurer de la Ville
& du Château de Pescara, residence
ordinaire du Marquis del Vasto, mais
que la Marquise son Epouse ayant ap-
pellé

pellé 700. Bandits à son secours, ceux-
ci avoient si vigoureusement re-
poussé les Espagnols qu'il en étoit de-
meuré 200. morts sur la place, sans
compter les blesez qui étoient enco-
re en plus grand nombre. Voici quel-
ques autres nouvelles.

Le Cardinal de Janfon a notifié au
Pape que le Cardinal de Bouillon a
obtenu du Roi T. C. la permission de
quiter l'Abbaye de Clugny où il étoit
relegué, ce qui a donné beaucoup de
joye à sa Sainteté, & l'on parle fort
du retour de ce Cardinal à Rome.
Monsieur Casoni qui est revenu de la
Nonciature de Naples, a eu de lon-
gues audiences de sa Sainteté, & lui a
rendu compte de tout ce qui s'est passé
en ce Royaume depuis la mort de
Charles II. Monsieur l'Abbé Valen-
tin Agent de Lorraine a été aussi ad-
mis à l'audience, pour presenter à sa
Sainteté des Lettres du Duc son Maî-
tre, par lesquelles ce Prince demande
la confirmation de l'Élection qui a été
faite en faveur de l'Evêque d'Osna-
brug son frere pour Coadjuteur à
l'Abbaye de Stavelo, mais S. S. ne
s'est pas encore declarée là-dessus, à
cause de quelques oppositions qui ont
été formées à cette Élection.

Je vous ai dit que Monsieur Tarsoni Envoyé du Duc de Modene avoit demandé quelques Troupes pour renforcer la Garnison de Bersel. Il eut à ce sujet quatre audiences de Sa Sainteté dans l'espace de trois jours, & une cinquième dans laquelle il representa au Saint Pere les raisons qui avoient enfin obligé le Duc son Maître de recevoir Garnison Imperiale en cette Place, après quoi il prit congé & s'en retourna à Modene.

Naples.

II. Les Galeres de Naples arriverent de Barcelone à Naples le 28. Decembre & y débarquerent 400. Soldats d'un Regiment Walon, mais on ne fait point mention des Dragons demontrez que les Lettres d'Espagne disoient il y a deux mois avoir été embarquez en même tems. On attend outre cela de Lombardie le Regiment de Spinola pour renforcer les milices dont le nombre augmente tous les jours. On envoie de tems en tems des Troupes dans l'Abbruzze, & aussitôt que le Marquis de Grigni General des armes sera arrivé on reglera le train d'artillerie. Le Comte d'Estrée se dispose à retourner à Marseille, ayant receu ses ordres pour cela, mais il y

a

a de l'apparence qu'il ne partira pas que le Duc d'Ecalone ne soit premièrement établi, & qu'il emmenera le Duc de Medina Coeli sur ses Vaisseaux. Autrement il seroit à craindre que ce changement de Viceroi ne se fit pas sans trouble de la part des habitans.

Le Cardinal de Giudice a pris son chemin par Naples pour aller en Sicile, & après y avoir seulement séjourné deux ou trois jours, il s'est embarqué sur les Galeres de Turfis, qui au retour ont dû ammener le Duc d'Ecalone.

Armées d'Italie.

III. Quoi que l'hiver soit fort avancé, nous n'apprenons pourtant pas que la Campagne soit absolument finie pour les Imperiaux. Le Prince Eugene sachant qu'il ne suffit pas de donner des quartiers d'hiver à des Troupes, & qu'il faut de plus tâcher à les rendre seurs, s'est appliqué pendant les deux mois derniers à s'emparer de tous les Postes necessaires à son dessein. La Mirandole petite Ville appartenante au Duc de ce nom étoit un de ces Postes. Les François & les Espagnols y avoient une petite Garnison de 400. hommes sous le commandement

G 3 de

de Monsieur de la Citardie. Le Prince Eugene écrivit le 22. à la Princesse Brigide mere & Tutrice du jeune Prince qui est encore enfant, de se défaire de ces gens-là & de les renvoyer, la menaçant en cas de refus de traiter ses sujets à toute rigueur, tant ceux de la Ville que ceux de la Campagne, & de mettre tout à feu & à sang. En même tems il envoya le Comte d'Alheim devant la Place avec un corps de troupes, & la présence de ce Comte fit tout l'effet que l'on s'en étoit promis. Les habitans & les Paisans qui s'étoient retirés dans la Ville, informés du contenu de la lettre du Prince Eugene, coururent aux armes & obligerent Monsieur de la Citardie à se renfermer dans le Château avec les siens. Là-dessus la Princesse lui envoya représenter l'état où elle se trouvoit, avec priere de se retirer lui & ses Troupes, & lui offrant pour cela un passeport du Prince Eugene. Monsieur de la Citardie accepta le parti, bien aise d'en être quitte à si bon marché, & le Comte d'Alheim ayant fait entrer ses troupes dans la Place lui en accorda un détachement pour le conduire à l'Armée des deux Couronnes. On assure que
les

les Imperiaux trouverent dans la Mirandole 4396. Rubis de Farine 180. Tonneaux de Ris, 333. Barils de Poudre, 200. Boulets de Canon, 897. Grenades, 8000. Pierres à fusil, 20. ou trente paquets de Meche, 900. Outils à remuer la terre, & beaucoup d'armes avec 33. Pièces de Canon, mais que ce Canon appartient à la Ville, & que les Imperiaux ne s'en sont pas saisis.

Le Prince Eugene s'étant ainsi rendu Maître de la Mirandole, & se trouvant en repos de ce côté-là, songea à s'affeurer de Berzello, Place de l'obéissance du Duc de Modene, passablement bien fortifiée & située de telle sorte que si les François étoient venus à s'en emparer les premiers, ils auroient pu à toute heure tomber sur les Quartiers des Imperiaux. Il partit pour cette expedition de S. Benedetto où est son principal Quartier, le 3. Janvier, & il vint coucher à Montignone. Le lendemain 4. il se trouva de bonne heure dans le voisinage de Berzel avec un raisonnable corps de Troupes, & delà il dépêcha le Comte Sormani au Duc de Modene pour le sommer au nom de l'Empereur de lui livrer cette Place. Le Duc fit de
G 4 gran-

grandes plaintes & demanda dix jours pour se déterminer, mais voyant que même on ne vouloit pas lui donner dix heures il accorda ce que l'on desiroit de lui, disant que puis qu'il voyoit qu'il falloit que la raison cedât à la force, il se rangeoit sous la Protection de l'Empereur avec tous ses Sujets. Le 5. le Comte Sormani revint au Prince Eugene lui rapporter cette réponse, & le 6. de bon matin, le Commandant de la Place ayant livré une des Portes, le Prince y fit entrer un Bataillon du Regiment de Starenberg, avec un autre de celui de Thauberg, & deux Compagnies de Grenadiers. Il entra ensuite lui même dans la Place pour la visiter, & pour y donner ses ordres, après quoi il renvoya le reste de ses Troupes à leurs postes. Cependant le Colonel Locatelli qu'il avoit envoyé au Duc de Parme pour lui faire les mêmes sommations & les mêmes menaces qu'au Duc de Modene, revint avec une réponse un peu differente. Il étoit accompagné du Comte de Casale, qui dit au Prince Eugene que le Duc de Parme étant Vassal du S. Siège ne pouvoit rien faire sans le consentement de sa Sainteté. Qu'il attendoit le retour d'un Exprès qu'il

qu'il avoit envoyé à Rome pour sçavoir s'il devoit persister dans la neutralité ou se conformer à la sommation qui lui étoit faite, & qu'aussi-tôt que cet Exprès seroit venu il ne manqueroit pas de donner avis au Prince de ce qu'il pourroit faire; Mais cette réponse n'étant pas telle que le Prince Eugene la souhaitoit, il renvoya le Comte, avec charge de dire au Duc son Maître qu'il lui conseilloit de suivre l'exemple du Duc de Modene sans perdre de tems. Depuis cela nous n'avons ouï parler d'aucune expedition, ni de part ni d'autre. On dit seulement que les François & Espagnols construisent un Pont à Cremone, & qu'ils esperent qu'après qu'il sera fait le Duc de Parme ne pourra pas se dispenser de leur livrer Plaifance. Cependant Monsieur de Vaubonne se promene dans le Parmesan & dans le Plaifantin avec un Corps de sept à huit cent chevaux. Nous verrons ce que tout cela produira, & si le Prince Eugene se contentera d'avoir la Lenza pour retranchement à ses quartiers, ou s'il pourra les étendre avec seureté jusques dans les Etats du Duc de Parme. Voici la situation où sont presentement les deux Armées. Les

François font en quartier le long de l'Oglio, à Bozzolo, à S. Martin, à Gazzolo, aux Cluniques de S. Matteo & à une Caffine retranchée à l'endroit où l'Oglio se jette dans le Pô. Delà en remontant le Pô ils occupent Dozolo, Corregio, Verde, Pomponazzo, & Viadana où Monsieur de Crequi fait sa Residence. Tous ces lieux sont des Villages où les François au nombre de 23. Bataillons & 14. Escadrons sont retranchez, & au milieu il y a une petite Place à six Bastions qui n'est pas mauvaise & que l'on appelle Sabionette.

Les Imperiaux sont postez à Ustiano où ils ont un Pont sur l'Oglio, à Muzza, Mascaria, S. Michel, Campitello, la Tour d'Oglio, Borgoforte où ils ont un Pont sur le Pô, S. Benedetto où est le quartier du Prince Eugene, & Ostiglia où ils ont un autre Pont sur le Pô. Ils occupent aussi de l'autre côté de ce Fleuve Guastalla & la Mirandole, & Berfel dans les Etats du Duc de Modene. Par ce moyen la Ville de Mantoue se trouve enfermée de tous côtez, hors mis du côté de Verone avec qui elle peut encore avoir une libre communication. Il y a aussi Goito qui reconnoît
enco-

encore la Domination du Duc, mais avec cela on assure que les habitans de Mantoue se lassent fort de se voir si étroitement bloquez, & qu'ils ont proposé au Duc de se rendre, mais que le Comte de Theffé en a détourné l'effet, promettant que le Maréchal de Villeroi viendrait bien-tôt avec de grandes forces & qu'il chasseroit les Allemands de tout le Mantouan. Ce Comte pour satisfaire la Garnison à qui il étoit dû beaucoup d'arrages, & qui ne pouvoit plus subsister, a envoyé sa vaisselle d'argent à la monnoye, & son exemple ayant été aussitôt suivi par les Officiers qui en avoient, les Soldats ont été payez de tout ce qui leur étoit dû. Voilà une action qui sans doute ne manquera pas d'être estimée à la Cour autant qu'elle doit l'être. On ne sçait point dire jusqu'à présent ce qui arrivera de Mantoue, car d'un côté il paroît qu'il sera difficile aux François d'y envoyer du secours, & de l'autre on ne croit pas que les Imperiaux puissent l'investir dans les formes pendant l'hiver. Outre qu'il faudroit pour cela faire des lignes de plus de huit milles d'étendue, le terrain est si mol par tout à cause des champs de Turquie qui y
font,

font, que les Chevaux s'y enfoncent jusques aux Jarrêts. Si donc il y a quelque chose à faire pour les Imperiaux, je juge qu'il faudra que cela vienne comme à la Mirandole, de la part des habitants, & des Païsans réfugiés dans la Place. Je suis Monsieur vôtre &c.

P. S. Des lettres nouvellement arrivées & datées de Luzzara le 23. Janvier, marquent que les Imperiaux s'approchent de plus en plus de Mantouë dans le dessein de la resserrer tellement qu'il n'y puisse plus rien entrer, & que le jeune Prince de Vaudemont. a logé 3000. chevaux dans le Parmezan, où les François de leur côté sont entrez & ont pris poste en trois ou quatre endroits.

LETTRE II.

Affaires du Nord.

Pologne & Suede.

MONSIEUR.

LES affaires de la Diète générale de Pologne se sont passées jusqu'à present beaucoup plus paisiblement

ment qu'on ne l'avoit crû, & vous ferez sans doute surpris quand vous sçauvez que la Guerre civile de Lithuanie a été heureusement terminée par un accommodement entre les deux Partis. Mais avant que de vous dire comment & à quelles conditions, il est à propos que vous soyez informé de ce qui se passa dans les premiers jours de la Diète, & c'est ce que vous trouverez dans le Journal suivant.

Journal des premieres Sessions de la Diète Generale de Pologne, dont on fit l'ouverture à Varsovie le 22. Decembre dernier 1701.

CE jour-là, les Nonces ou Deputez à la Diète generale après s'être assembles en Corps avec les ceremonies accoutumées, on demanda auquel des Palatinats appartenoit le Bâton provisionel de Maréchal de la Diète; On le presenta au Nonce de Siradie, il l'accepta, & fit ensuite son remerciement à l'Assemblée; après quoi on proposa aussi-tôt, que suivant les Constitutions de la Republique on eut à proceder à l'élection d'un Maréchal: Dans le même tems trois Deputez prirent la parole, & dirent que leurs Instructions portoient expressement, qu'ils ne consentiroient point à cette Election,

G 7

qu'au-

qu'au paravant on n'eut appaisé les differens de Lithuanie, suivant la promesse du Roi: Mais les Deputez de Lithuanie s'y opposerent, & M. Zaradeck Enseigne de la Province de Samogitie, lût un endroit de ses Instructions, par lequel il est marqué positivement, que les Nonces de cette Province ne consentiroient en aucune maniere à un accord à l'amiable avec les Princes de la Maison de Sapicha, sous peine de perdre leur honneur, & leurs biens: mais qu'on eut à proceder d'abord à l'Electon d'un Maréchal, & à prononcer ensuite une Sentence contre ces Princes, pour les declarer Ennemis & infames; On disputa quelque tems sur ces points preliminaires, & la Session finit ainsi. Le 23. le Maréchal provisionel s'adressa à toute l'Assemblée, & donna ensuite à M. Szembeek Referendaire de la Couronne, la permission de parler, lequel suivant le contenu de ses instructions, conseilla d'éprouver d'abord les moyens de la douceur pour terminer les differens de Lithuanie, & d'envoyer ensuite des Deputez au Roi de Suede, tant de la part du Senat, que de la Diète, pour lui représenter qu'il eut à se retirer des Terres de la Republique: Trois Deputez de la Petite Pologne joignirent leurs suffrages à ces propositions, les trouvant très-raisonnables; mais M. Zaradeck prit la parole, & repeta ce qu'il avoit dit le jour
aupar-

auparavant, & produisit en même tems le projet d'accommodement avec M. Oginsky, présenté à l'Assemblée de Grodnow, & proposé à ce qu'on pretend de la part des Princes de Sapicha; Cependant l'Assemblée n'y eut point d'égard: Les Nonces de Podlachie rephiquerent à M. Zaradeck, que l'on ne pouvoit pas traiter les Princes de la Maison de Sapicha, comme des Ennemis, & comme des infames, puis qu'ils n'étoient pas encore convaincus de ce dont on les accusoit: Un Nonce de Czerffe ajouta, que ce titre convenoit mieux à ceux des Republiquains de Lithuanie, qui vouloient reconnoître le Roi pour Maître absolu; A quoi les Lithuanians ne répondirent rien, mais un d'entr'eux protesta que ce n'étoit pas toute la Lithuanie, qui étoit contraire à un accord à l'amiable avec la Maison de Sapicha, & qu'on ne souhaitoit rien plus ardemment, que de pouvoir trouver des moyens équitables pour appaiser ces differens. Quelques Deputez proposerent ensuite de tenir des Sessions Provinciales, & d'y élire des Deputez pour être envoyez au Roi de Suede; Sur quoi M. Humiecki Nonce de Russie, & qui a beaucoup d'authorité dans l'Assemblée, representa qu'on ne pouvoit élire un Maréchal, ni des Deputez auprès du Roi de Suede, pendant que les differens de Lithuanie subsisteroient
jours,

jours ; parce qu'à la Diète precedente on n'avoit pû faire l'Electiion d'un Maréchal à cause des mêmes differens , & que la présente Diète n'étoit qu'une continuation de la dernière ; Il ajouta qu'il étoit incertain si le Roi de Suede voudroit bien se retirer des Terres de la Republique sur les remontrances qu'on lui pourroit faire sur ce sujet : Que si Sa Majesté Suedoise ne vouloit pas le retirer , ce qu'il y auroit à faire de la part de la Republique étoit assez épineux , sur tout si on lui conseilloit de se déterminer à entrer en guerre avec des Estrangers , dans un tems où Elle étoit embarquée dans une guerre civile ; Qu'il ne jugeoit pas à propos de tenir des Sessions Provinciales , parce que le nombre des Senateurs & des Nonces , étoit peu considerable ; Qu'au reste , il prioit les Lithuaniens au nom de tous les Compatriotes , de declarer positivement , s'ils vouloient entrer dans un accord à l'amiable avec la Maison de Sapicha , & que s'ils étoient dans cette resolution , ils eussent à l'executer pendant les Fêtes , afin que l'on pût travailler utilement à terminer cette grande affaire. On finit la Session par la resolution qui fut prise , que le Maréchal provisionel parleroit à S. M. & lui demanderoit si Elle vouloit & fouhaitoit sincerement , que les differens de Lithuanie fussent apaisez. On s'arrendoit à l'ouverture de la troisième Session.

son , d'avoir une réponse sur ce qui avoit été ordonné au Maréchal le jour auparavant , qu'il proposeroit au Roi : mais il s'excusa , en disant qu'il n'avoit osé faire aucune proposition à S. M. parce que la Session s'étoit separée sans prendre une resolution unanime : Ensuite de quoi trois Nonces de Mazovie proposerent que le Maréchal fut chargé de faire au Roi les demandes suivantes. I. Si Sa Majesté sçavoit des moyens assurez pour pacifier les differens de Lithuanie , de les communiquer à l'Assemblée. II. D'executer la promesse qu'elle fit à la dernière Diète , d'interdire à l'Ambassadeur du Roi de Danemarck , l'exercice public de sa Religion. III. De degrader ceux qui avoient conseillé la Guerre de Livonie. IV. De renvoyer en Saxe les Troupes Saxonnes qui étoient encore dans la Province de Mazovie ; Tous les Deputez consentirent à ces demandes , la Session se termina ainsi : & on remit la suite des affaires après les Fêtes.

Le 25. le 26. le 27 & le 28. du mois dernier , les Deputez ne s'assemblerent pas à cause des Fêtes , & ils ne se rassemblèrent que le 29. Ce jour-là , le Maréchal Provisionel rapporta qu'il s'étoit acquitté de la Commission qui lui avoit été donnée dans la dernière Session , auprès du Roi , & que S. M. lui avoit fait la réponse suivante. 1. Qu'Elle avoit fait tout

ce

ce qui lui avoit été possible pour appaiser les différens de Lithuanie, mais que ses bonnes intentions n'ayant point été exécutées, S. M. prioit la République de vouloir chercher des moyens convenables, pour parvenir au but où Elle tend.

2. Que pour ce qui regarde d'interdire à l'Ambassadeur du Roi de Danemarck, l'exercice public de la Religion, ce point devoit être commis aux soins du Maréchal de la Couronne. 3. Que S. M. ne sçavoit pas qu'il y eût encore à Guta de ses troupes Saxones, mais que si cela étoit ainsi, Elle donneroit aussi ordre de les en faire sortir. 4. Qu'Elle avoit déjà déclaré qu'Elles'étoit tenuë obligée par le purmouvement de la conscience, & en vertu du serment qu'Elle avoit prêté *in Pactis conventis*, de recouvrer ce qui avoit été envahi. Là-dessus le Prince de Lubomirsky, prit la parole, & opina que toute l'Assemblée iroit trouver le Roi, & prioit Sa Majesté de vouloir s'employer sincèrement, pour pacifier les différens de Lithuanie. La plupart des Deputez applaudirent à ce projet, mais quelques Lithuaniens y contredirent, en representant que cela étoit contraire, tant à l'autorité de l'Assemblée, qu'à celle des Maréchaux, & que c'étoit une innovation, qu'il falloit éviter: Que l'on sçavoit d'ailleurs ce qui étoit arrivé du temps de *Henri de Valois*, lors que toute la Noblesse l'étant allé trouver, il en avoit paru

paru effrayé, ce qui l'engagea à mettre l'épée à la main, aussi bien que tous ses Courtisans, de sorte qu'il y eût deux Nonces tuez en cette occasion. On parla ensuite sur ce projet, mais on ne pût convenir de rien, parce que les Lithuaniens vouloient d'abord être assurez de la part des Polonois, que quand ils iroient trouver le Roi, & lui proposeroient des moyens de réconciliation avec la Maison de Sapieha, le Roi de Suède se retireroit des Etats de la République: Il y eût quelques Députez qui proposerent que le Maréchal prioit S. M., au nom de toute l'Assemblée, de reprendre la Commission qui avoit été tenuë ci-devant à Warsovie sur l'affaire de Lithuanie, mais on ne pût encore s'accorder là-dessus, & la Session se termina ainsi.

A l'entrée de celle du 30. on n'insista pas davantage sur la proposition qui avoit été faite, que toute l'Assemblée allât trouver le Roi: mais on conseilla d'ordonner au Maréchal de prier S. M. de faire reprendre les Traitez qui avoient été commencez au sujet des différens de Lithuanie, & qu'il fut fixé pour cela un lieu, & un terme, & qu'il y eût des Députez nommez tant de la part du Senat, que de celle de la Diette: Après quoi plusieurs Deputez de la Grande Pologne proposerent de relever les Ambassadeurs des Rois de Danemarck & de Prusse, à quoi un Lithuanien ajouta

ajouta qu'il faudroit aussi éloigner celui de France, parce qu'il paroissoit qu'il faisoit beaucoup de mal; mais les autres Deputez n'acquiescerent pas à ces propositions: ensuite de quoi un Lithuanien demanda ce que l'on feroit dans la Diète, en cas que l'on reprit les Traitez, puis qu'il dit qu'il vaudroit mieux élire un Maréchal après un Serment préliminaire, & qu'aucun d'entre les Deputez ne romproit la Diète: A quoi on répondit qu'un tel Serment étoit inusité, que les différens de Lithuanie avoient empêché l'élection d'un Maréchal à la Diète précédente, que celle-ci n'étoit qu'une suite de la dernière, & qu'ainsi il étoit constant qu'il falloit que ces différens fussent accordés auparavant; Qu'il étoit bien vrai que pendant le tems que l'on travailleroit aux Traitez proposez, l'Assemblée demeureroit sans rien faire, mais qu'Elle travailleroit assez, si Elle pouvoit parvenir à procurer une reconciliation entre les Republiquains, & la Maison de Sapiéha: On parla encore sur ce sujet, & on ordonna au Maréchal de prier S. M. de faire reprendre les Traitez, ensuite de quoi on se separa jusques au lendemain.

Ce jour-là; 11. Décembre, le Maréchal dit qu'il avoit parlé au Roi, & que S. M. lui avoit fait la réponse suivante: qu'à

qu'à la recommandation de la Noblesse, S. M. vouloit faire reprendre le 2. du mois de Janvier, les Traitez à l'amiable au sujet de l'affaire de Lithuanie, & qu'Elle vouloit ordonner pour Commissaire, les Senateurs présens; Que pour ce qui regardoit l'interdiction de l'exercice public de la Religion dans l'Hôtel de l'Ambassadeur de Danemarck, S. M. en parleroit au Prince Wisvievicky Maréchal de la Cour de Lithuanie, & qu'elle lui donneroit commission de faire, selon le devoir de sa Charge, la défense qu'on souhaitoit. L'Assemblée fut fort satisfaite de cette réponse, mais les Lithuaniens dirent par précaution, que les Traitez que l'on alloit reprendre ne devoient pas être traînez en longueur, parce qu'ils avoient reçu avis que les Suédois faisoient de grands desordres en Lithuanie: Sur quoi il fut résolu que S. M. seroit priée par le Marechal d'avoir soin que ces Traitez se termineroient dans trois jours, & on convint que l'on se rassembleroit le lundi 2. jour de ce mois, pour entendre la Réponse de Sa Majesté, & que les deux jours suivans la Diète ne s'assembleroit point, puis qu'il n'y avoit rien à faire. La sixième Session se termina ainsi, & la septième recommencera demain.

Les jours suivans il n'y eut point de

de session, & les deliberations des Nonces furent interrompuës, à cause de l'accommodement entre la Maison de Sapieha & le parti opposé qui étoit sur le Tapis, & dont on attendoit le succès. Les Senateurs Commissaires y trouverent d'abord de grandes difficultez, particulièrement sur le point de l'Amnistie generale, que la Maison de Sapieha ne vouloit point passer ce point. Elle demandoit fortement la punition des Auteurs de la mort du jeune Prince Sapieha Grand Heuyer de Lithuanie, & les Republicains au contraire prétendoient qu'après la facilité qu'ils avoient fait paroître en cet accommodement, la Maison de Sapieha ne devoit point faire difficulté d'accorder un oubli general de toutce qui s'étoit passé. Enfin après beaucoup de dispute on convint le 16. & 17. du mois passé des conditions suivantes.

Que la Maison de Sapieha sera restituée en tous ses biens, honneurs, charges, prerogatives, & pouvoir, qu'elle a eus ci-devant sans exception.

Que toutes hostilités, injures & dommages causez de part & d'autre, pendant ces troubles seront oubliez, & pardonnez par une Amnistie generale, à l'exception

ception toutefois du Chanoine Biezo, qui doit être jugé pour avoir été le principal Auteur d'une lettre du jeune Prince de Sapieha.

Et que la dispute entre la Maison de Sapieha & le Prince Radzimir, touchant la Tutelle de la Princesse de Neubourg, sera renvoyée à l'arbitrage de quelques personnes d'autorité.

Cet accommodement fut signé le 17. au matin par les deux Parties, & l'on se rendit ensuite dans l'Eglise Cathedrale où l'Evêque de Posen entonna le *Te Deum* au bruit d'une triple décharge de 12. piéces de Canon en actions de grâces, de ce que la Guerre civile dont une partie de la Republique avoit été affligée, avoit été enfin suivie d'une bonne Paix. La Diète generale reprit aussi ses deliberations, & l'on proposa d'envoyer incessamment une Ambassade au Roi de Suede pour le prier de retirer ses Troupes, & même lui demander satisfaction des dommages qu'elles ont fait ou causé en Lithuanie & en Courlande, mais les voix furent partagées, & le plus grand nombre soutint qu'il falloit auparavant travailler à l'Élection d'un Maréchal, la Diète n'étant considérée avant cette élection que com-

comme passiva, d'où il arriveroit que
ladite Ambassade seroit méprisée &
renvoyée par le Roi de Suede comme
illegitime. Cette dispute dura jus-
qu'au 22. sans que l'on pût juger qu'el-
le fin elle prendroit. Cependant le
Roi de Suede est en Courlande avec
de nombreuses Troupes, & comme
il n'a tenu qu'à lui depuis six mois de
les pousser fort avant en Pologne, &
de s'y étendre au long & au large, il
est encore en état de faire la même
chose au premier advis qu'il recevroit
de quelque deliberation prise contre
lui.

II. Outre les deux actions dont je
vous parlai le mois dernier, il s'en est
encore passé une nouvelle à quelques
lieues de Polzen en Lithuanie, entre
un des Detachements des Troupes de
ce Monarque, & celles du Grand En-
seigne Oginsky, dans laquelle ce der-
nier a été batu aussi bien que dans les
precedentes. Je ne scaurois vous dire
si le Roi s'est trouvé personnellement
en cette occasion. Je scai seulement
qu'immédiatement après on fut quel-
ques jours sans nouvelles certaines de
Sa Majesté, & que l'on appréhendoit
qu'elle ne fût tombée en quelque em-
buscade en poursuivant l'ennemi,
mais

mais enfin nous apripmes qu'elle étoit
heureusement arrivée à Keydan, &
depuis elle est revenue à Libau, où
elle est presentement.

Au reste j'ai à vous apprendre la dé-
faite d'un petit nombre de Troupes
Suedoises par les Moscovites, mais
une défaite qui ne leur est pas moins
glorieuse que la Memorable victoire
de Narva. C'est tout vous dire que
2000. Suedois rassemblés à la hâte
sous le commandement du Major Ge-
neral Schlippenbach, ont marché à la
rencontre d'une Armée formidable
de Moscovites qui étoit venuë debor-
der en Livonie. Qu'après un com-
bat acharné de toute une journée, les
Suedois n'ayant plus ni poudre ni bal-
les & se voyant enfermez de tous cô-
tez dans le poste où ils s'étoient re-
tranchés, ont mis l'épée à la main,
& se sont ouvert un passage au travers
de leurs ennemis pour se retirer com-
me ils ont fait, sans que les Moscovi-
tes ayent osé les poursuivre plus d'un
demi quart d'heure. Peut-être que le
mois prochain je pourrai vous donner
un détail plus circonstancié de cette
affaire; pour à present tout ce que je
puis y ajouter c'est que les Suedois s'é-
tant arrêtés à une lieue delà, & le Ge-
neral

neral Schlippenbach en ayant fait la revue trouva qu'il avoit perdu 500. hommes & deux piéces de Canon de fer, & que cet avantage a couté 6000. hommes aux Moscovites.

Je ne sçai si vous avez veu le Mémoire qui suit. C'est à proprement parler une Apologie des Armes du Roi de Suede en Pologne.

LA Réponse que le Roi de Suede a fait donner aux Ministres de la République de Pologne, & celle que S. M. a écrite à la République même, sont des preuves des bonnes & salutaires intentions de S. M. qui ne souhaite pas seulement entretenir une Paix sincere, & une inviolable amitié avec la République, mais qui cherche aussi les moyens d'affermir une intelligence mutuelle, en assurant le repos & l'harmonie dans la République même. II. La conduite la modération, & l'équité de Sa Majesté depuis le commencement de cette guerre jusques à présent, doivent assés faire connoître, que si elle a tardé de retirer ses troupes de Courlande, c'est parce que son ennemi n'est pas encore entièrement chassé, qu'il ne cesse de continuer ses mauvaises intentions, qu'il ramasse ses Troupes fuyardes, qu'il les renforce, qu'il fait de nouvelles le-

levées, & qu'il cabale plus que jamais pour susciter de nouveaux ennemis à Sa Majesté. Il est donc juste & prudent de prendre ses furetés, de se prevaloir de ses avantages, & de se mettre à couvert des surprises d'un ennemi, dont la foi est beaucoup à craindre, & qui a fait voir ce qu'il est capable d'entreprendre. III. Il est vray que les Saxons sont sortis de la Pologne, mais ils ne sont pas si loin, qu'ils ne puissent revenir: Car qui est ce qui s'y opposera, si la République demeure toujours dans la même indolence à leur égard, qu'Elle a été jusques à présent? Ils sont même assés forts pour s'ouvrir eux mêmes le chemin, & une seconde irruption leur coûteroit aussi peu que la première, sans qu'ils se missent fort en peine, si la République l'approuveroit ou non. IV. On n'a encore donné aucune assurance au sujet des hostilités des Saxons, sur laquelle S. M. puisse se reposer entièrement pour l'avenir: On ne lui est pas même venu offrir aucune garantie, & la République en particulier n'a voulu entrer dans aucun engagement à cet égard. V. D'ailleurs, on ne sçait quelle fureté on pourroit se promettre de la garantie de la République, car on a vû toutes ses remontrances & protestations contre cette guerre, foibles & inutiles; La Nation avoit beau alleguer le Traité d'Oli-

va, la bonne foi, l'honneur, les Loix divines & humaines, la liberté, ses Privileges, les Loix fondamentales du Royaume, la Capitulation & le Serment du Roi; Tout cela ne detourna pas ce Prince de ses pernicieux desseins, & ne l'empêcha pas d'introduire des troupes étrangères dans les Etats de la Republique, d'y entretenir des cabales secretes, d'y fomenter les dissensions, de faire des Alliances fatales à la Republique & à ses Amis, d'employer mille artifices pour surprendre ses Places fortes, de se saisir de ses Ports de Mer, & d'envahir la Courlande, dont il a causé la ruine entière. VI. Tout ceci étant ainsi, la fureur de S. M. ne sembloit pas exiger moins, que ce qu'elle a exigé de la Republique par sa lettre, sçavoir, que le Roi de Pologne fût mis hors d'état de rompre de nouveau la foi, & de continuer ses machinations; Il seroit injuste que la Republique eut d'autres sentimens à cet égard, soit en protegeant ce Prince, soit en consentant directement ou indirectement, qu'il ramassât le debris de ses troupes, qu'il en levât de nouvelles, ou qu'il prit d'autres mesures, pour incommoder S. M. VII. Il est enfin tems que la Republique se reveille de la lethargie, où elle pourroit être endormie depuis le commencement de cette guerre, afin qu'on ait lieu de croire qu'elle n'a

prouve point tout ce qui a été fait jusques ici de la part du Roi de Pologne, & qu'elle témoigne à l'avenir plus d'exactitude pour le maintien de la Paix, & plus d'ardeur pour la conservation de l'amitié de S. M. S. C'est une chose que l'on souhaite ardemment du côté de la Suede, car on ne laisse pas d'avoir sujet de se plaindre du passé: S. M. n'ayant pas tardé de donner avis aux Ministres de la Republique, de l'irruption des Saxons en Livonie; Mais avec quelle froideur n'aprirent-ils pas cette nouvelle? Ils ne parurent nullement allarmés, & ne donnerent aucune réponse sur ce sujet: On vid ensuite chasser de Varsovie les Ministres de S. M. & ceux de la Republique souffrirent qu'on maltraitât, pillât & emprisonnât plusieurs des Sujets de S. M. que le Negoce, ou d'autres affaires particulieres, avoient attirés dans les Etats de la Republique, sans se mettre en peine de leur faire rendre la liberté, & leurs biens.

III. Le Prince de Lubomirsky, Grand Maréchal de la Couronne, mourut à Varsovie le 17. Janvier après une longue maladie, & le jour suivant le Traité d'alliance entre le Roi de Pologne comme Electeur de Saxe, & l'Empereur fut enfin conclu & signé de part & d'autre. Par ce Traité le

Roi s'oblige de fournir à l'Empereur un bon nombre de Troupes Allemandes. Quelques jours auparavant, sçavoir le 10. du même mois, le Comte de Straetman Ambassadeur de Sa Majesté Imperiale avoit eu sa premiere Audience publique, conduit dans un des Carosses du Roi, precedé de deux autres aussi du Roi, & de ceux de tous les Senateurs du Royaume qui se trouverent pour lors à Varsovie. Le corps du feu Prince de Lubomirsky a été transporté de son Palais de Viadzow dans l'Eglise qu'il a fondée à Czermickow, & il y a été inhumé selon ses ordres avec cette inscription pour Epitaphe:

HIC JACET PECCATOR, ECCLESIAE
HUIUS FUNDATOR.

IV. On écrit de Copenhague que le Prince *Frederic Charles* y mourut la nuit du 7. au 8. Janvier âgé seulement de deux mois & demi, & qu'il fut inhumé le 9. à Roschidit sans cérémonie. La Cour en a pris le deuil qui durera six semaines. Je suis, Monsieur, &c.

LET-

Affaires d'Allemagne.

Vienne.

MONSIEUR.

I. Les levées qui furent commencées, il y a deux ou trois mois, pour augmenter de quatre Compagnies par Regiment les Troupes de l'Empereur, sont maintenant fort avancées, & l'on travaille d'ailleurs avec succès aux preparatifs de la Campagne prochaine, tant en Italie que sur le Rhin. Le Traité qui vient d'être conclu avec le Roi de Pologne augmentera les forces de Sa Majesté Imperiale de 6000. hommes. Il y en a un autre avec le Landgrave de Hesse-Cassel, par lequel ce Prince s'est aussi obligé de fournir un certain nombre de Troupes aux trois Puissances unies, & le Roi de Prusse sçait ce qu'il doit faire en faveur de la Cause commune, aussi bien que les Electeurs du Palatinat & de Hanover. Enfin on compte généralement que l'Empereur aura cette année 50000. hommes en Italie,

H 4

20000

20000. en Hongrie, & 30000. sur le Rhin. Que ces 30000. hommes feront au moins renforcez par 30000. autres, & que le Roi des Romains commandera cette Armée en personne. On dit même que la dépense de ce Prince est déjà réglée à six cent mille florins pour la Campagne, & qu'il aura un Regiment de Gardes du Corps qui sera composé de mille hommes choisis, mais à parler franchement cette dernière nouvelle me paroît moins vrai-semblable, que les autres. Un Regiment comme celui-là ne peut pas être formé à la hâte, & je n'aprends pas que jusqu'à présent l'Empereur ait donné aucune commission pour le faire. Je donnerois plus volontiers croyance au bruit qui s'est répandu d'une nouvelle levée en Hongrie de six mille Hussars. Quoi qu'il en soit, il est certain, comme je vous ai dit, que l'Empereur prend toutes les mesures nécessaires pour se trouver en état d'agir vigoureusement cette année tant sur le Rhin qu'en Italie. Il a exhorté par écrit les Electeurs du Rhin & les Directeurs du Cercle de Westphalie à contribuer de tout leur pouvoir à faire déloger les Troupes de France des Places de l'Electorat de Cologne

Cologne & du Pais de Liège, & il a d'ailleurs invité presque tous les Princes de l'Empire à entrer dans l'Alliance faite depuis peu pour le bien public de l'Europe. Il a aussi écrit aux Chapitres de Cologne & de Liège pour les assurer de sa protection, ainsi que vous le verrez tout à l'heure, & il n'a pas même négligé de faire à l'Electeur de Cologne des remontrances amiables sur le danger qui le menace, & sur le mauvais parti qu'il a pris; mais il y a bien peu d'apparence que ces remontrances-là fassent quelque effet.

Les Etats de la Basse Autriche sont maintenant assemblez, pour delibérer sur les moyens de fournir à l'Empereur un subside proportionné aux besoins de la conjoncture présente. L'ouverture s'en fit à Vienne dans le Palais Imperial le 9. du passé en présence de l'Empereur même, & voici en substance le contenu du Discours que le Comte Buccellini Chancelier fit à cette Assemblée au nom de Sa Majesté Imperiale.

Que dans la conjoncture épineuse des affaires publiques, les Etats couvoitront eux-mêmes le sujet qui les a fait assembler, puisqu'il s'agit non seulement

de garantir les Roïaumes & païs héréditaires de S. M. Imperiale d'une violence étrangère, mais aussi de lui faire recouvrer suivant le droit des gens & le droit naturel, ce qui lui a été ravi par toute sorte de voies, contre tout droit & justice. Que cela est d'autant plus nécessaire, que l'intérêt de S. M. I. & de la Très-Auguste Maison est tellement enchainé à celui de la plus grande partie de l'Europe, que le bien commun dépend incontestablement de tout ce qui lui arrivera. De sorte que si Dieu bénit les armes Imperiales, cette même bénédiction influé sur la plus grande partie de l'Europe, qui jouira de la fureté particulière, tant que durera celle de la Maison d'Autriche. Mais si au contraire S. M. I. contre toute espérance, demeure frustrée de ce qui lui appartient de tout droit, la puissance de ce Potentat, qui n'a en vuë que la monarchie uniuerselle, augmenteroit de telle sorte que les forces humaines ne pourroient que très-difficilement lui faire tête. Qu'ainsi pour s'y opposer il ne faut épargner, ni fatigues, ni forces, les preceptes du Christianisme nous l'enseignent, c'est à dire qu'il faut maintenir chacun dans le sien, en paix & en honneur, & renfermer par de justes forces dans des bornes raisonnables, celui qui aspire aux biens d'autrui, qui veut priver d'autres Princes de leur droit, & qui voudroit leur prescrire des loix. Com-
me

me il est donc évident, que la plus grande partie de l'Europe à une grande relation aux événemens qui concernent S. M. I. on ne doute pas que les fideles Etats ne reconnoissent & ne considerent, que comme dans le corps humain la tête influé sur les autres membres, ou la santé ou la Maladie, pareillement aussi dans le corps Politique chaque événement favorable ou sinistre tire son influence du chef, c'est à dire du Prince sur ses sujets: Et la nature nous enseigne, & l'expérience fait voir, que les Membres du Corps s'efforcent de détourner les dangers dont la tête est menacée: Par conséquent les fideles Etats sentiront l'obligation où ils sont de s'efforcer autant qu'ils pourront à détourner de leur très-bénin Prince & Chef, les maheurs qui sont à craindre, & de l'assister de tout leur pouvoir, pour faire connoître à tout le monde le leze qu'ils ont de rendre stable la grandeur de leur Très-Auguste Prince. Qu'en faisant des choses si justes & si raisonnables, il ne faut pas douter que Dieu n'y mette sa bénédiction, dont on a déjà veu l'effet en Italie l'année passée. &c.

Ce Discours fini l'Empereur l'appuya par un autre plus court, & digne de la Majesté d'un si grand Monarque, après quoi le Comte d'Aversberg & de Thaur Marêchal de la Province remer-

mercia Sa Majesté Imperiale & l'assura que les Etats l'assisteroient de tout leur pouvoir. Cependant il y a presentement un mois que cette Assemblée dure, & elle n'a encore pris aucune resolution finale.

Le Capitaine Lehman, l'un des deux freres qui avoient aidé à faire échaper le Prince Ragotski, fut enfin decapité à Nieuftadt le 24. Decembre dernier. Il avoit changé de Religion, & s'étoit fait Catholique Romain, dans l'esperance d'obtenir sa grace; mais l'Empereur ne trouva point à propos de la lui accorder, & se contenta d'adoucir son supplice, en ordonnant qu'on lui coupât la tête, au lieu de le tuer à quatre chevaux comme portoit sa sentence. Après sa mort on coupa le corps en quatre quartiers & on les exposa sur quatre differents Gibets aux avenues de la Ville. Son Lieutenant moins coupable que lui, eut en même tems son épée cassée à ses yeux par la main du Bourreau, & fut condamné à garder prison pendant six années dans la Ville de Raab.

Vous avez ouï parler de la magnifique reception qui a été faite à Monsieur le Chevalier Sutton Ambassadeur d'Angleterre, par le Seraskier du

du Grand Seigneur à Belgrade, & vous m'avez témoigné que vous seriez bien aise d'en avoir une exacte Relation. En voici une que je puis vous donner pour telle, & qui sans doute vous satisfera.

Lettre écrite de Belgrade le 9. Decembre 1701.

MONSIEUR.

LE Seraskier de Belgrade ayant été averti, par un Exprès, de l'arrivée de Monsieur le Chevalier Sutton Ambassadeur de Sa Majesté Britannique vers la Porte Ottomane, à Peterwaradin, dépêcha un Kapigi Bachi Grand Commissaire de ces quartiers ici, avec trois cent Spahis pour recevoir son Excellence à Salankemen; où Monsieur l'Ambassadeur étant arrivé le 5. du present sous l'escorte de 100. hommes du Regiment du Baron de Nehm, commandez par un Capitaine & un Lieutenant, il fut complimenté par ledit Kapigi Bachi qui fit entendre à son Excellence qu'il n'attendoit que de la voir au delà des limites pour la prendre sous la garde que le Seraskier avoit envoyé là pour cet effet. Ainsi les ordres

H 7 étant

étant donné pour faire avancer nos barques jusqu'à l'endroit marqué, la garde Allemande marcha à terre Tambour battant jusqu'à la portée du pistolet de celle des Turcs, qui se tenoient à cheval, les drapeaux déployez & les sabres tirez. Alors le Kapigi Bachi s'avancant avec les principaux de sa suite vers le bateau de Mr. l'Ambassadeur fut introduit à son Excellence qui le recut à la porte de son Antichambre. Et après que les compliments de part & d'autre furent finis, on servit du Caffé, du Chocolat, Rossoli & autres Liqueurs, & dans une demi-beure après le Capitaine Allemand prit congé de son Excellence, donnant en même tems le soin de sa garde au Kapigi Bachi. Celui-ci se tint dans la barque, Mr. l'Ambassadeur, donnant ordre à ses Spahis de cottoyer le long de la Rivière à mesure que nos bateaux s'avanceroient. Mais nous ne pûmes pas faire grand chemin ce jour-là, un vent d'Est qui dura tout le jour & la nuit suivante, nous obligea à nous arrêter dans une Isle à une heure de Salankemen. Le lendemain le tems se remit, tellement que nous arrivâmes à une heure après midi à Semblin où le Kibaya, & un Aga des Janissaires avec la plupart des principaux Officiers de la Cour du Serasquier nous attendoient sous plusieurs tentes,

Mois de Février, 1702. 173
 tes, étant accompagnés de 400. Spahis & autant de Janissaires rangez en haye depuis l'endroit où nous devions venir à terre jusqu'à la tente dudit Kibaya. La barque de son Excellence ne fut pas plutôt attachée que le Kibaya & l'Aga avec une nombreuse suite d'Officiers & autres gens de distinction vinrent au bateau de son Excellence & la conduisant en Cérémonie, le Kibaya à la droite de son Excellence & l'Aga des Janissaires à la gauche, la menèrent entre les rangs des dites troupes jusqu'à la tente du Kibaya, qui presenta un escabeau à leur manière à son Excellence & s'assit lui-même sur une autre semblable, les Cavaliers, Officiers, Pages & Valots de pied de son Excellence se tenant debout partie dans la tente & partie à l'entrée. Après que le Kibaya se fût informé comment son Excellence se trouvoit après son voyage, & après d'autres compliments fort obligeants, on presenta des Conservees de Roses & ensuite du Caffé. Le Kibaya demanda à son Excellence combien de ses Cavaliers Elle voudroit avoir à dîner avec Elle, & Monsieur l'Ambassadeur voyant que la table étoit fort petite en fit venir seulement cinq. Le dîner vint ensuite & consistoit en 23. plats qu'on mit sur la table un à un, le reste des Cavaliers & les Officiers dînèrent dans
 d'au-

d'autres tentes tout proche & furent traittez de la même manière presque que les premiers, hormis qu'ils n'avoient point de sièges ni de table. Le dîner étant achevé on porta de l'eau pour laver les mains, ensuite du Caffé, & enfin de l'eau rosé & de l'encens pour parfumer les perruques, les Cravates & les gons. Après quoi on fit joïer les musiciens du Serafsquier & ensuite son Excellence fut conduit à son bateau de la même façon qu'elle en étoit venue. Le Kihaya & l'Aga s'étant embarquez sur deux Saïques accompagnerent son Excellence à Belgrade l'un à la droite & l'autre à la gauche, les autres batteaux de son Excellence les suivant en ordre. Les Fanissaires & les Shapis alloient le long de l'eau à notre côté & dans cet ordrenous arrivamesici le 6. au soir. Après notre arrivée le Kihaya vint à bord du bateau de son Excellence & reçeut d'elle les compliments pour le Serafsquier. Le même soir les presens furent preparez. Et le lendemain Monsieur l'Ambassadeur envoya un de ses Officiers pour les porter au Serafsquier, au Kihaya & au Reis Effendi, ils confisoient en miroirs, Confitures, Biscuits, Oranges de Portugal, Ouvrages de la Chine, Rossoli, Fromage de Parme, Lunetes d'approche, Montres d'Angleterre, verres de Cristal de Bohême

Mois de Février, 1702. 175
me & bougies pintes. A une heure après midi virent 3. Chiaux avertir son Excellence de l'arrivée des chevaux que le Serafsquier avoit envoyez pour nous mener à son Palais. On se mit donc à cheval, & la marche se fit dans l'ordre suivant.

Trois cent Fanissaires marchoient au front deux à deux, ensuite l'Echyer de son Excellence à cheval suivi des Palefreniers & Valets de pied au nombre de 20. tous habillez d'une belle livrée d'Ecarlate couverte d'un beau galon d'or mêlé avec un peu de soye blanche & verte, ensuite trois Pages dont la livrée étoit fort magnifique, suivis de 17. Cavaliers dont le 1. portoit l'Etendard. Son Excellence entourée de 4. Heiduques étoit accompagnée du Grand Commissaire & de l'Aga des Fanissaires suivie de son Secetaire, de son Maître d'Hôtel, de son Interprete, son valet de Chambre, Medecin, Apothicaire, Chirurgien, trois Cuisiniers & deux Sommeliers tous marchant deux à deux. Dans cet ordre nous montames au Château & passant au milieu de deux hayes de Fanissaires, son Excellence alla descendre de cheval au pied de l'Estalier, & monta dans la Chambre du Serafsquier dont les Officiers étoient rangez en haye aux deux cottez: le Serafsquier lui presenta un esca-

beau.

beau. Et les Gentilshommes de son Excellence après avoir été admis à saluer ce General Turc, se retirèrent dans un autre Chambre où ils furent regalez en Cassé, en Sorbet & en Senteurs. Ensuite on les rammena avec les principaux Officiers de la suite dans la Chambre du Seraskier pour y recevoir chacun un Cafetan, son Excellence en ayant premierement receu un très-riche avec un beau mouchoir, les Cavaliers qui receurent des Cafetans furent Monsieur le Comte de Guldensdolpe, Monsieur le Chevalier Maynard, Messieurs Montaigne, Smith, Bond, Eyles, Cope, Goguim, Boromé, Whaly, Falkener, Varey, Yarborough, & trois Officiers Allemands, aussi bien que le Secrétaire, le Maître d'Hôtel & l'Ecuyer. Cela fait Monsieur l'Ambassadeur prit congé du Seraskier après avoir été de nouveau regalé en Cassé & en Senteurs, & étant conduit jusqu'au bas des degrez, il monta à cheval, & la marche vers les bateaux se fit dans le même ordre que l'on avoit observé en entrant dans la Ville.

Cologne.

II. L'Electeur de Cologne commence à goûter les fruits de sa nouvelle alliance avec les François. Il les a intro-

roduits dans toutes les Places & Pais de sa Domination, ils y exigent à leur gré des contributions de vivres & de fourrages, des logements, des pallissades, des chariots, des bateaux, des chevaux, des hommes & de l'argent. En un mot ils disposent souverainement de toutes choses, & l'on assure que jamais aucun Electeur de Cologne ou Prince de Liége n'a tiré tant d'assistances du pais qu'ils en tirent. Cependant ils ne font pas contents, & de la maniere dont ils pressent l'Electeur pour l'obliger à leur livrer la Ville de Bonn, ce Prince a lieu de craindre que s'il ne leur fait ce dernier sacrifice, il perdra auprès d'eux tout le gré de ce qu'il a fait d'ailleurs en leur faveur. Ils lui ont déjà fait diverses instances là-dessus, & jusques ici il s'est excusé d'y satisfaire; mais on doute que cela puisse durer longtemps. Les François veulent d'ordinaire fortement ce qu'ils veulent. Ils sont pressants, & le moyen de ne se pas rendre à des sollicitations faites de la part d'un grand Roi, qui est déjà presqu'entièrement le Maître, & avec lequel enfin on s'est mis en état de n'avoir point d'autre volonté que la sienne, & de tenir tout ce que l'on a de

de sa bonté & protection. Il est vrai qu'il est fâcheux pour un Prince de se voir maîtrisé par les Alliez jusques au point de ne pouvoir pas garder une seule place en son pouvoir, & qu'il est rude de se voir depouiller ainsi par ses propres amis, l'Electeur de Trèves dans la Guerre de l'Empire, & le Duc de Lorraine en celle d'Espagne & de France, en sont des exemples bien tristes; mais quoy faire? Quand on a commencé à courir sur le penchant d'un précipice, on ne s'arrête pas comme on voudroit bien.

Au reste les affaires generales du Pais vont toujours le même train. Les Deputés des Directeurs du Cercle de Westphalie ont resolu de renforcer la Garnison de la Ville de Cologne jusques à 8200. hommes sans y comprendre les Troupes auxiliaires, & ils ont aussi resolu de demander la convocation des Etats du Cercle pour les engager à augmenter leurs Troupes & principalement la Cavalerie. L'Electeur de Cologne fait construire un Fort vis-à-vis de la Ville de Bonn, & à son exemple on fortifie pareillement la petite Ville de Sieberg, qui n'en est pas éloignée, & l'on y a fait entrer des Troupes Hollandoises, & Brandebour-

bougeoises. Il y a quelque tems que l'Empereur écrivit à l'Electeur de Trèves pour empêcher le passage des Bateaux François qui seroient chargez de munitions de guerre, & là-dessus divers Bateaux de cette Nation venant de Mets à Bonn, chargez de poudre, de boulets de Canon, & d'autres contrebendes, furent obligez de s'arrêter à Seltingen sur la Moselle, le Gouverneur du Château d'Ehrbresteyn ayant déclaré qu'il ne les laisseroit point passer. Ces Bateaux demeurèrent là quelques jours; mais ensuite ils furent déchargez, & leur charge conduite par terre en des Chariots jusqu'à Andernach sur le Rhyn où elle fut de nouveau embarquée en sept grands Bateaux, & conduite à Bonn le 12. Janv. Un Regiment des Troupes de l'Electeur Palatin qui étoit posté à Hamersteyn & en divers autres lieux de la Comté de Newit au bas Diocese de Treves, voyant que ces Bateaux seroient en état de passer sans souffrir la visite, fit un grand feu de Mouqueterie sur ceux qui les conduisoient & escortoient au nombre de trois ou quatre cent hommes, mais comme ce Regiment n'avoit point de Canon, tout son feu ne peut empêcher que les Bateaux

teaux ne passassent avec perte seulement d'un Lieutenant, d'un Enseigne, & de quelques Soldats. Cet acte d'hospitalité n'est pas le seul qui se soit passé entre les deux partis depuis que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, car deux jours auparavant sçavoir la nuit du 10. au 11. Janvier un parti de la Garnison de Bonn vint reconnoître le nouveau Fort que l'on construit à Siegberg, & la sentinelle ayant crié par trois fois *le qui va là* sans que personne répondit, ceux du dedans tirent sur ce parti & en tuerent huit hommes.

Le Comte de Montrevel General François assemble un corps de Troupes aux environs de Bonn, & à mesure que l'Electeur fait travailler au nouveau Fort qu'il fait construire vis-à-vis de Bonn de l'autre côté du Rhyn, ce Comte en élève un autre devant une Porte de Bonn que l'on appelle la Porte de Stockem, & l'on dit qu'il a résolu de tirer une ligne autour de cette Ville depuis Alfter jusqu'à Herfell pour mieux en défendre l'approche aux Troupes des Alliez, en cas de rupture. D'autre côté l'Electeur sachant qu'il y avoit beaucoup de François parmi les Troupes de la
Gar-

Garnison de Bonn & du nouveau Fort, les à tous casse, pour mettre des Allemands en leur place. En même tems il a nommé des Commissaires pour traiter avec le Baron de Kinsky Baillif de Meurs qui est venu en sa Cour pour traiter d'une reciproque Neutralité pour les Villes de Meurs, & de On ne sçait qu'inferer de tout cela, mais enfin il est certain que le Chapitre de Cologne continue dans ses bonnes intentions pour l'Empereur, & qu'en échange l'Empereur a pris tout ce Chapitre sous sa protection, ainsi que vous le pourrez voir par l'Extrait suivant d'un Mandement Imperial que l'Evêque de Raab fit afficher & publier à son de Tambour dans la Ville de Cologne le 9. du mois passé.

Nous Leopold, par la grace de Dieu Empereur Romain, Roi d'Allemagne, de Hongrie, de Boheme, Dalmatie, Croatie, Esclavonie &c. Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne, de Steyr, Carintie Crayn & Wirtemberg, Comte de Tirol &c. declérons & faisons sçavoir à chacun par les presentes, que comme il est notoire à tout l'Empire, que le present Archevêque & Elec-
teur

teur de Cologne s'est laissé seduire par de turbulents Conseillers qui l'ont porté, non seulement à introduire des Forces Etrangères dans ses Pais de Cologne & de Liege d'une maniere irresponsable, mais aussi de faire enlever divers membres du Chapitre de Cologne, nôtre Eminente Dignité d'Empereur nous oblige, de proteger & de defendre tous les Sujets de nous & du St. Empire & de ses dependances, & de les maintenir aussi dans la paisible jouissance de leurs biens & Possessions, contre toute violence & hostilité. C'est pourquoi, nous recevons & prenons les Capitulaires de Cologne en general & en particulier, avec tous leurs biens & possessions, en la sauvegarde, defense & protection de Nous & du St. Empire. Nous entendons, ordonnons & commandons, que les dits Capitulaires avec tout ce qui leur appartient, soient sous la sauvegarde, defense & protection de nous & du St. Empire, sans que Personne puisse les troubler ni leur faire aucun tort; Qu'ils jouissent tous aussi d'une pleine liberté, seureté, avantage, droit, & justice, dont ils pourront se servir en tems & lieu, comme font les autres Sujets de nous & du St. Empire, qui sont favorisés d'une pareille sauvegarde, defense & Protection. A ces causes, nous recommandons à tous les Electeurs, & particulièrement à l'Electeur

teur de Cologne Lbd, de même qu'à tous les Prelats Reguliers & Seculiers, Comtes, Barons, Gentilshommes, Chevaliers; Gouverneurs, Baillifs, Bourguemaitres, Juges, Conseillers, Bourgeois, & generalement à tous les Sujets de nous & du St. Empire, de quelque qualiré & condition qu'ils puissent être, de respecter & d'ajouter une entiere foi à ces presentes, &c. Et cela sur peine d'encourir la plus grande indignation de Nous & du St. Empire, & de mille Mars d'Amende contre ceux qui y contreviendront, la moitié aplicable à nôtre service, & l'autre moitié à celui de l'Offensé.

Donné en nôtre Ville de Vienne le 17. Decembre 1701. De nôtre Regne dans l'Empire la 44. Année, en Bohême la 46. & en Hongrie la 47.

On apprend de Hanover que Monsieur d'Opdam Envoyé Extraordinaire de Leurs Hautes Puissances y arriva le 16. ou 18. Janvier pour feliciter Leurs Alteesses Electorales sur le Reglement de la succession à la Couronne d'Angleterre en faveur de leur Serenissime Maison, & que le 22. du même mois la Reine de Prusse y arriva semblablement. On dit aussi que l'accordement entré Son Altesse

Tome XXI. I Elec-

Electorale & le Prince Maximilian est
conclu.

Liège.

III. Je vous ai marqué ci-devant,
qu'immédiatement après que l'Elec-
teur de Cologne eut introduit les
Troupes de France & d'Espagne dans
la Ville de Liège, Messieurs du Cha-
pitre de Saint Lambert, écrivirent à
l'Empereur, pour lui porter leurs
plaintes de cette surpris, laquelle
ils regardoient comme une oppres-
sion. Voici la réponse que leur fit là-
dessus Sa Majesté Imperiale.

LEOPOLD, &c.

Nous avons reçu vos Lettres, par les-
quelles vous nous avés informé de
l'entrée des troupes Françoises dans la
Ville & Citadelle de Liège, par ordre
de votre Evêque & Prince, & reçues par
le Gouverneur Berlo, malgré vos op-
positions & défenses. Ces nouvelles nous
ont été fort desagréables, à cause de la
rurpitude du fait, & du sort deplorable
de votre malheureuse Patrie; Mais pour-
tant agréables en ce point, qu'elles nous
font connoître que vous n'avez eu aucu-
ne part à une si vilaine & pernicieuse
action. Il faut remettre à Dieu & au
tems, le passé qui ne peut être rapellé,
&

& qui est sans remede; Mais il ne faut
pas desesperer d'un sort plus favorable,
ni de la recompense diferente qui suivra
les bonnes & les mauvaises actions. Il
vous demeurera sans doute autant de
gloire de votre fidelité inviolable, qu'aux
autres d'ignominie d'avoir violé leur de-
voir. C'est pourquoi nous vous recom-
mandons de supporter constamment &
courageusement votre presente disgrâce;
Et nous n'omettrons rien pour vous deliv-
rer d'opression, & vous rétablir tous
en general & en particulier, dans votre
premiere liberté, & dans vos Droits.
Cependant nous vous assurons de la con-
tinuation de nôtre bien veillance &
Protection Imperiale. A Vienne le 17.
Decembre 1701.

Nous verrons avec le tems ce que
fera Sa Majesté Imperiale pour le sou-
lagement du Chapitre de St. Lambert
& de toute la Principauté de Liège.
Cependant les Etats de cette Princi-
pauté sont maintenant assemblez sur
les ordres de l'Electeur. L'ouverture
s'en fit le 3. Janvier, & voici la lettre
de Son Altesse Electorale que le Se-
cretaire du Conseil y leur.

MESSIEURS,

LA situation & les mouvemens où
se trouvent à present les Affaires de
l'Euro-

L'Europe, capables d'entraîner la ruine & la perte entière de nos Etats, nous ont obligé de vous faire convoquer incessamment, pour concerter ensemble les moyens les plus convenables pour votre conservation. On ne s'est jamais veu plus exposé que vous l'êtes à présent, & c'est dans ce besoin qu'il est requis plus que jamais de nous unir ensemble contre les insultes & dangers que nous avons à craindre & dont nous sommes menacés de toutes parts au dehors. Toutes les Puissances voisines nous marquent affés par leurs mouvemens, ce que vous devez faire, & combien vous devez veiller à votre seureté, après que toutes nos peines pour établir votre Neutralité, se sont trouvées inutiles à notre tres grand déplaisir. Nous n'avons pû ensuite pour prévenir la surprise, nous dispenser d'introduire dans nos Places sans perdre du tems, les troupes auxiliaires du Cercle de Bourgogne, qui y demeureront sous nos ordres suivant le serment qu'elles nous ont prété, jusqu'à ce que nous ayons trouvé les moyens d'y pourvoir nous mêmes par les voyes que nous jugerons les plus convenables: Vous assurant cependant de la part des deux Couronnes Alliées, qu'aussi long tems que les dites troupes demeureront dans nos Places, elles ne vous feront aucun tort, qu'elles y observeront une tres bonne disci-

Mois de Fevrier, 1702. 187
discipline, sans rien exiger de leurs Hôtes, que le Couvert, le Feu & la Chantelle, & qu'elles payeront tout ce dont elles pourront avoir besoin pour leur subsistance, ainsi qu'il est observé dans les Places ou Païs de la domination de Leurs Majestés. Nous ne manquerons pas de continuer nos soins paternels & d'employer tout nôtre credit pour cela, afin que toutes choses s'exécutent comme l'on est convenu pour le bien public & pour la seureté du Païs. Nous ne doutons pas que de vôtre côté, vous ne remplissiez tous les devoirs necessaires pour seconder nos bonnes intentions, qui n'ont d'autre but que vôtre conservation. Nous nous attendons que vous ferez tous les efforts possibles pour cela: Et que comme il y a du peril dans le delay, vous pousserez vos résolutions avec autant de promptitude & de diligence que le cas le requiert, sans les trainer en longueur comme cela est arrivé dans vos precedentes Diètes. étoit signé, 408 56

JOSEPH CLEMENT, Electeur.

Ce que l'Electeur demande aux Etats, c'est qu'ils donnent leur consentement & les subsides necessaires pour la levée de 1000. hommes de Cavalerie & de 4000. hommes d'Infanterie, après quoi il leur promet que les Troupes du Cercle de Bourgogne

se retireront, & qu'il leur procurera la Neutralité. Mais ils font instance à ce que préalablement & avant toutes choses ces Troupes se retirent, disant que pendant qu'elles sont là ils ne peuvent pas delibérer en liberté. Ils demandent aussi l'élargissement du Baron de Meán Grand Doyen, ou du moins qu'il soit renvoyé à Rome pour s'y justifier sur les choses dont il pourroit être accusé; & comme le Nonce du Pape qui est à Cologne a eu ordre de sa Sainteté d'apuyer fortement cette requisition, l'Electeur écrivit il y a environ quinze jours au Chapitre en ces termes.

LE Nonce Apostolique nous a écrit au nom du St. Pere son Maître, qu'on attendoit avec impatience à la Cour de Rome, que le Grand Doyen de notre Eglise Cathedrale de Liege fut mis en liberté, ou qu'au cas que le Roi T. C. voulut absolument sa detention pendant tout le tems de la Guerre, on le remette au moins entre ses mains, pour être ensuite envoyé à Rome, où l'on fera en sorte qu'il ne pourra point s'évader ni se mêler d'aucunes intrigues contre les deux Couronnes unies. Vous pourrez en parler à ses Parens, pour sçavoir s'ils sont de sentiment, que selon l'inten-
tion

tion de nôtre S. Pere nous fassions cette proposition à S. M. T. C. Et vous nous informerez incessamment de leur réponse.

Surquo; les Parens consultez firent la réponse suivante.

Réponse des Parens du Baron de Meán.

LEs proches Parens du Grand Doyen remercient tres-humblement Mr. l'Electeur de Cologne, de ce qu'il leur a fait communiquer touchant ce Prelat; Et se sentant apuyés de la puissante intercession de S. A. E. ils ne se promettent pas moins de l'équité du Roi T. C. que l'entier élargissement du Grand Doyen; Mais au cas que S. M. T. C. contre leur attente, voulur qu'il fut detenu en Arrêt pendant tout le tems de la Guerre; & remis entre les mains du Nonce du Pape à Cologne, pour y demeurer sous les ordres de ce Pontife, ils ne sçauoient que s'y foudmettre, puisque c'est lui qui est son premier Juge, devant lequel ils sont persuadés, que le Prisonnier se justifiera sans peine de tout ce dont on pourroit mettre à sa charge, ses Parens n'ayant pû encore sçavoir le sujet de sa detention. En ce cas là, on espere, que Monfr. le Nonce aura la bonté d'envoyer à Namur un de ses Officiers, pour y prendre en sa garde Monfr.

le Grand Doyen, & pour l'emmener en seureté à Cologne.

Les Etats ont fait depuis peu par écrit une Remontrance à l'Electeur touchant la levée des Troupes, sur quoi ils attendent la Réponse de Son Altesse Electorale. Cependant Monsieur de Ximenes fait preparer des quartiers pour quatre Regiments de Cavalerie & quatre Bataillons d'Infanterie. Il a aussi renouvelé la demande qu'il avoit faite auparavant de 50000. palissades, & Pon publie que les François vont incessamment commencer les Travaux qu'ils ont résolu de faire pour mieux fortifier la Ville & la Citadelle. Je suis, Monsieur, &c.

L E T T R E I V.

Affaires d'Angleterre.

MONSIEUR.

L'Ouverture du Parlement s'étant faite le dixième du passé avec les formalitez ordinaires, & la Chambre des Communes ayant choisi le Chevalier Robert Harlay pour Orateur, ce Chevalier fut présenté le

lendemain II. à Sa Majesté qui eut la bonté d'en approuver le choix, & ensuite elle parla ainsi aux deux Chambres assemblées.

Harangue du Roi.

MILORDS & MESSIEURS,

JE me promets que vous êtes assemblés pleins de la juste appréhension du commun danger de l'Europe, & de ce ressentiment du dernier procédé du Roi T. C. si amplement & si généralement exprimé dans les fidèles Adresses, qui m'ont été présentées dans un temps si propre par mes Sujets.

La reconnoissance & la déclaration qui ont été faites du prétendu Prince de Galles, pour Roi d'Angleterre, n'est pas seulement la plus grande indignité faite à ma Personne & à la Nation, mais elle touche aussi si particulièrement tout homme qui a quelques égards pour la Religion Protestante, ou pour la presente & future tranquillité & le bonheur de son pais, qu'il n'est pas besoin que je vous presse de l'avoir serieusement à cœur, & de considérer quels nouveaux moyens on doit efficacement employer, pour assurer la succession de la Couronne dans la Ligne Protestante, & pour ruiner les espérances de tous ceux qui y prétendent.

ident, & de tous leurs adhérens, soit déclarés soit secrets.

Le Roi Très-Chrétien en plaçant son petit fils sur le Thrône d'Espagne, s'est mis en état d'opprimer le reste del'Europe, à moins qu'on ne prenne de promptes & de justes mesures pour l'empêcher. Sous ce pretexte, il est devenu le véritable maître de toute la Monarchie Espagnole: Il l'a renduë entièrement dépendante de la France, & en dispose comme de ses propres Etats: Par ce moyen-là, il a environné ses voisins de telle manière, que bien qu'on puisse dire que le nom de paix continuë, ils souffrent néanmoins la dépense & les incommodités de la guerre.

Cela doit toucher l'Angleterre dans ce qui lui est de plus important & de plus sensible, eu égard à notre commerce, qui deviendra bientôt incertain dans toutes ses principales branches, eu égard à notre repos & à notre sûreté dans ce Royaume, dont nous ne pourrions espérer voir long-tems la continuation, & eu égard à la part que l'Angleterre doit prendre dans la conservation de la liberté de l'Europe.

Dans le dessein de prévenir les calamités générales dont le reste de la Chrétienté est menacée, par ce pouvoir exorbitant de la France, j'ai conclu plusieurs Alliances, selon l'encouragement qui m'a

m'a été donné par les deux Chambres du Parlement, lesquelles j'ordonnerai qu'on vous communique, & que je ne doute pas que vous ne mettiez en état de maintenir.

Il y a encore d'autres Traités commencés, qui vous seront aussi communiqués, aussi-tôt qu'ils seront achevés.

Il est à propos de vous dire, que les yeux de toute l'Europe sont sur ce Parlement: Tout est en suspens, jusqu'à ce qu'on sache vos résolutions, c'est pourquoi il ne faut point perdre de tems.

Vous avés encore (graces à Dieu) une occasion de vous assurer & à votre posterité, la jouissance paisible de votre Religion & de vos libertés, si vous ne vous manqués point à vous mêmes, & que vous vouliez faire valoir l'ancienne vigueur de la Nation Angloise. Mais je vous dirai franchement mon sentiment, c'est que si vous laissés échapper cette occasion, vous n'avez aucun sujet d'en espérer une autre.

Pour faire ce qui est de votre devoir, il sera nécessaire de mettre de grandes forces en mer, & de pourvoir à la sûreté de nos vaisseaux dans les ports: Comme aussi d'avoir les forces sur terre, que l'on s'attend que vous ayés, à proportion de celles de nos Alliés.

Messieurs de la Chambre des Communes.

JE vous recommande ces choses, avec toute l'instance & l'empressement que demande leur importance: Je ne saurois m'empêcher de vous presser en même tems, d'avoir soin du credit public, qu'on ne sauroit conserver, qu'en tenant sacrée cette maxime, que ceux là ne perdront jamais, qui se fieront à une sûreté Parlementaire.

C'est toujours avec regret, que je demande des subides à mon Peuple, mais vous remarquerez que je ne demande rien, qui regarde aucune dépense particulière à ma personne. Je vous presse seulement de faire tout ce que vous pourrez pour votre sûreté & pour votre honneur, dans ce temps de crise, & si dangereux: Et je désire que ce qui sera donné, soit entierement approprié aux fins auxquelles il est destiné.

Et puisque je parle sur cet Article, je crois qu'il est à propos de vous faire souvenir, que pendant la dernière guerre, j'ordonnai qu'on mit tous les aus des comptes devant le Parlement, & que je donnai mon consentement à plusieurs Bills, pour régler les compres publics, afin que mes sujets eussent la satisfaction de voir, de quelle manière l'argent accordé pour la guerre, étoit employé. Je

con-

consens que cette affaire soit mise en état d'être plus amplement examinée, afin qu'on puisse voir, si on a mal appliqué ou mal menagé les deniers publics, où si les dettes qui nous sont demeurées, sont provenües de l'insuffisance des subides, ou du défaut ou manquement des fonds.

Je vous ai déjà dit combien l'expédition sera nécessaire, pour pousser cette grande affaire publique, de laquelle dépendent notre sûreté & tout ce qui nous est de plus cher. J'espère que le temps qui restera, sera employé à ces autres choses si à souhaiter, & que j'ai si souvent recommandées de dessus le Thrône, je veux dire de faite de bons Bills pour occuper les pauvres, pour encourager le commerce, & pour supprimer encore davantage le vice.

MILORDS & MESSIEURS.

J'Espère que vous êtes assemblez dans la résolution d'éviter toutes sortes de disputes & de differens, & que vous avez résolu de concourir tous généralement & de bon cœur, à l'avancement de la cause commune & au bien public, n'y ayant que cela qui puisse rendre cette Seance heureuse.

Je croirois que ce seroit une aussi grande bénédiction qu'il en puisse arriver à

I 7

l'An-

L'Angleterre, si je pouvois remarquer en vous, autant d'inclination à mettre bas ces malheureuses & fatales animosités qui vous divisent & vous affoiblissent, que j'ai de disposition à rendre tous mes sujets seurs & tranquilles, à l'égard des offenses, même les plus grandes qu'ils auroient commises contre moi.

Je vous conjure de faire perdre à nos ennemis les seules esperances qui leur restent, par votre unanimité. J'ai fait voir & ferai toujours voir, combien je desire être le commun Père de tout mon peuple: Renoncez pareillement à toute sorte de partis & de divisions: Qu'on n'entende plus parler à l'avenir d'autre distinction parmi nous, que de ceux qui sont pour la Religion Protestante & le present établissement, & de ceux qui ont en vuë un Prince Papiste & un Gouvernement François.

J'ajouterai seulement, que si vous souhaitez serieusement & tout de bon de voir l'Angleterre tenir la balance de l'Europe, & être véritablement à la tête du parti Protestant, cela paroîtra par l'avantage que vous tirerez de l'occasion qui se presente.

Cette harangue prononcée, le Roi sortit du Parlement, & les Communes employerent le reste de la journée avec toute celle du lendemain à pré-
ter

ter les serments & signer l'association. Le Vendredi 13. on commença d'examiner la harangue du Roi, & l'on resolut de faire un Projet d'Acte de conviction de haute trahison contre le prétendu Prince de Galles. Ensuite la Chambre resolut tout d'une voix de remercier le Roi de sa favorable harangue, & d'assurer Sa Majesté que les Communes défendront ses justes titres aux Couronnes d'Angleterre d'Ecosse, & d'Irlande contre tous les adherans du prétendu Prince de Galles & contre tous les autres ennemis de Sa Majesté, &c. & en consequence de cette resolution la Chambre en corps presenta au Roi l'adresse suivante le 16. à quatre heures du soir.

S I R E,

Nous les très-obéissans & fidèles sujets de V. M. les Communes d'Angleterre assemblés en Parlement, remercions très-humblement & de tout nôtre cœur V. M. de sa très-favorable Harangue prononcée de dessus son Thrône, & nous demandons humblement la liberté d'assurer V. M. que cette Chambre maintiendra & defendra les justes & légitimes droits que V. M. a à la Couronne de ces Royaumes, contre le prétendu Prince de

de Galles, & tous les partisans & adhérens, déclarés ou secrets, & tous autres ennemis de V. M. quels qu'ils soient. Que nous mettrons V. M. en état de montrer votre juste ressentiment de l'affront & de l'indignité faite à V. M. à cette Nation par le Roi T. C. en s'ingérant de déclarer le prétendu Prince de Galles Roi d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. Et nous sommes fermement & unanimement résolus de maintenir & de soutenir la succession à la Couronne Imperiale de ce Royaume, & des dominations & terres qui en dépendent, dans la ligne Protestante, comme elle est établie par un Acte déclarant les droits & libertés des sujets, & établissant la succession de cette Couronne, & à quoi on a encore plus amplement pourvu par un Acte intitulé *Acte pour étendre plus loin la succession à la Couronne, & pour mieux assurer les droits & libertés du sujet.* Et afin de mieux accomplir ce que nous promettons, nous mettrons de tout notre pouvoir V. M. en état de maintenir ces Alliances que V. M. a faites ou fera, conformément aux Adresses & avis de vos très-obéissans & fideles Communes du dernier Parlement, pour conserver les libertés de l'Europe, & pour réduire le pouvoir exorbitant de la France.

Le

Le Roi y répondit en ces termes.

MESSIEURS,

JE vous remercie de bon cœur de votre Adresse que je regarde comme un bon présage. La voix unanime avec laquelle elle a passé augmente de beaucoup ma satisfaction: Un si bon commencement à votre entrée dans les affaires ne peut que relever extrêmement les esperances de tous ceux qui souhaitent le bien de l'Angleterre & de la cause commune. Je ne saurois rien désirer davantage de vous, si ce n'est que vous procédiez comme vous avez commencé. C'est à quoi je m'attens. Car quand je considère combien vous avez unanimement & avec joye concouru à cette Adresse, je ne doute point que chacun de vous ne tâche sincèrement de l'effectuer dans toutes ses parties.

II. Le Jeudi 12. du même mois & deux jours après l'ouverture du Parlement, la Chambre des Seigneurs avoit aussi présenté au Roi une Adresse de remerciement en ces termes.

S I R E,

Nous les très-obéissans & très-fideles Sujets de V. M. les Seigneurs Ecclesi-

fiastiques & Seculiers assemblez en Parlement, avons entendu avec toute la satisfaction imaginable, la favorable Harangue de V. M. aux deux Chambres, & nous lui en rendons nos très-humbles remerciemens. Quoi que plusieurs des points que V. M. a eu la bonté de nous recommander, soient de la dernière importance, & que nous ne perdions aucun tems en nous attachant à les examiner, avec le profond respect dû à V. M. cependant nous ne pouvons différer de marquer nôtre juste ressentiment du procédé du Roi T. C. en reconnoissant & en érigeant le prétendu Prince de Galles pour Roi d'Angleterre & des autres Royaumes & Dominations de V. M. ce que nous prenons pour la plus haute indignité qui puisse être faite à vôtre sacrée Majesté & à ce Royaume. Nous assurons V. M. que nous en sommes si sensiblement touchés que nous avons résolu d'assister V. M. de tout nôtre pouvoir, en défendant vôtre Personne sacrée & le Gouvernement contre les entreprises de vos ennemis ouverts ou cachés. Et afin que les ennemis de nôtre Religion & de nôtre pays ne puissent jamais espérer de réussir dans leurs entreprises contre nous, lorsque pour nôtre grand malheur il plaira à Dieu de nous priver de la protection de V. M. nous déclarons de plus que nous sommes résolus d'assister de toute nôtre puissance contre le prétendu Prince de

de Galles & tous autres prétendans, quels qu'ils soient, les Personnes qui ont droit de succéder à la Couronne de ces Royaumes en vertu des deux Actes du Parlement intitulés, *Acte déclarant les Droits & les Libertez des Sujets, & établissant la succession de la Couronne. Acte pour plus amplement limiter la Couronne, & mieux assurer les Droits & libertez des Sujets.* Nous concluons par des prières ardentes à Dieu tout puissant, qu'il accorde à V. M. un long & heureux Regne sur nous.

Réponse du Roi.

M I L O R D S,

JE vous remercie de tout mon cœur de vôtre Adresse faite si à propos, & de toutes les obligeantes expressions de fidélité pour moi que vous m'y marquez.

Je vous recommande de considérer promptement les autres points mentionnez dans ma Harangue: & je ne doute point que vous ne preniez des résolutions à l'honneur & à la feureté du Royaume.

La même Chambre des Seigneurs presenta le 17. une seconde Adresse au Roi, pour l'assurer de la résolution où elle étoit de contribuer de tout son pouvoir à maintenir les Alliances ou Traitez faits avec Sa Majesté. Cette Adresse étoit ainsi conçue.

SIRE,

S I R E,

Nous les très fideles & très-obéissans sujets de V. M. les Seigneurs Ecclesiastiques & Seculiers assembles en Parlement, reconnoissons sensiblement ce que nous devons au Dieu tout puissant pour la grande delivrance qu'il nous a procuré par V. M.

Nous sommes extremement touchés de ses bontés, en vous conservant jusques à present parmi tant de dangers publics & particuliers auxquels votre personne sacrée a été exposée. Et nous esperons que la même Providence fera accomplir à V. M. ce grand ouvrage, qui semble vous être réservé en reduisant le pouvoir exorbitant de la France, & conservant la balance de l'Europe.

Tous les veritables Anglois, depuis la decadence de la Monarchie d'Espagne, ont toujours cru que la sureté de leur Religion, liberrés & prerogatives: Que leur honneur, leur prosperité & leur commerce, dependent particulierement des mesures propres qu'il faut prendre de temps en temps en Parlement contre le pouvoir rapide de la France: mais ce leur est une benediction particuliere sous le Règne de V. M. d'avoir un Prince sur le Thrône, qui non seulement est de leur sentiment, mais qui dans les

Parle-

Parlemens assembles, les fait toujours souvenir de cette grande affaire, & qui pour perfectionner leur bonheur, est toujours prêt de hazarder sa Personne pour maintenir ses sujets & ses Alliés contre l'ennemi commun.

Et nous croyons que c'est encore un autre avantage dans ce temps de peril public, que le Roi T. C. ait pris des mesures qui le mettent dans l'impossibilité, d'en plus imposer au monde par des traités si souvent violés, & il ne doit non plus esperer plus long temps de cacher ses ambitieux desseins, ou justifier ses usurpations sous le pretexte specieux de la paix.

V. M. a si justement représenté les dangers auxquels l'Europe est exposée par la demarche du Roi T. C. en plaçant son petit fils sur le Thrône d'Espagne: Elle voit si justement & si veritablement que sous ce pretexte il se rend maitre absolu de cette Monarchie, & nous sommes aussi si instruits des dangereuses consequences de cette hardie entreprise, que nous estimons qu'il est temps d'en croire V. M. sur sa parole, & de l'assurer que nous sommes dans la dernière impatience de faire en sorte que l'on prenne de promptes & efficaces mesures contre l'ambition sans bornes du Roi Très-Christien.

Et comme l'établissement de son petit
fils

filz sur le Thrône d'Espagne paroît à tout le monde être la cause visible de tous ces dangers marqués dans la Harangue de V. M. & de l'atteinte donnée à la balance de l'Europe, que le peuple Anglois est si fortement obligé de conserver, nous concevons que le remede est aussi apparent que le mal, & que V. M. vos sujets & vos Alliés, ne feront jamais assurés, ni en sureté jusqu'à ce que la Maison d'Autriche soit remise dans ses droits, & que l'Usurpateur de la Monarchie d'Espagne soit mis à la raison.

Enfin Sire, pour finir, comme nous presentâmes nôtre Adresse à V. M. en dernier Parlement, la priant d'entrer dans des Alliances avec l'Empereur, les Etats Generaux des Provinces Unies, & les autres Princes & Etats qui voudront s'unir contre le pouvoir de la France, nous prenons cette liberté en ce temps de vous assurer que nous embrassons de bon cœur & avec zèle cette occasion, que la bonté de Dieu & le soin de V. M. nous ont fournie, étant resolu de faire tous nos efforts pour pourvoir à nôtre propre sureté & pour maintenir nos Alliés, souhaitant que V. M. reste assurée que nous ne perdrons point de temps, & que nous n'omettrons rien de nôtre côté qui puisse remplir l'attente raisonnable de nos amis hors du Royaume, ne doutant point que nous ne soutenions la reputation du
nom

nom Anglois, lorsque nous serons engagés sous un si grand Prince dans la glorieuse cause de maintenir les libertés de l'Europe.

Réponse du Roi.

MILORDS;

JE suis très satisfait de l'opinion que vous avez de l'état présent des affaires, & de votre promptitude à faire de vôtre côté tout ce qu'il faut dans cette grande conjoncture. J'espère que nos efforts unis réussiront pour relever la balance de l'Europe, & établir nôtre commune sureté.

Les efers, dans la Chambre des Seigneurs suivirent les paroles, & dès le lendemain du jour qu'ils eurent présenté l'adresse que vous venez de voir, ils firent la premiere lecture d'un Bill pour mieux affermer la sacrée personne du Roi & le Gouvernement, comme aussi la succession de la Couronne dans la ligne Protestante, telle qu'elle a été établie par deux Actes Parlementaires. La seconde & la troisième lecture suivit immédiatement, & le 24. les Seigneurs envoyèrent dire aux Communes qu'ils avoient passé ce Bill, & leur demanderent

dèrent leur concurrence. Voici en substance une clause d'abjuration qui y avoit été inferée à la seconde lecture.

JE reconnois veritablement & sincerement, atteste & declare en conscience devant Dieu & le monde, que Notre Souverain Seigneur le Roi Guillaume est le legitime & veritable Roi de ce Royaume, &c. Que je croy en conscience, que la personne pretendue, qui étoit communément connue ou appelée du Nom de *Prince de Galles*, durant la vie du feu Roi Jaques II., & qui depuis sa mort pretend être, ou prend le titre de Roi d'Angleterre, sous le Nom de *Jaques III.* n'a aucun droit ni titre à la Couronne de ce Royaume & de ses dépendances. Je declare solennellement, que je renonce, refuse, & abjure toute allegiance ou obeissance au susdit *Jaques*: Et je fais certe declaration, renonciation, & reconnoissance, sur la vraye foi d'un Chrétien, sans équivoque, restriction mentale, ni aucune secrete évasion; Et que je prête foi, & hommage à S. M. le Roi Guillaume, que je veux défendre de tout mon pouvoir contre toutes sortes de personnes, conspirations & attentats, &c. que je tâcherai de découvrir, & ferai savoir à S. M. toutes les trahisons & conspirations que je saurai être faites contre

sa Personne; Et je veux de tout mon pouvoir maintenir & défendre contre ledit *Jaques*, & toute autre Personne que ce soit, la Succession de la Couronne selon qu'elle est présentement limitée & établie par un Acte intitulé; *Acte declarant les Droits & Libertez du Sujet*, & assurant la Succession de la Couronne. Et par un autre Acte intitulé; *Acte pour la plus ample limitation de la Couronne*, & pour mieux assurer les Droits & Libertez du Sujet. Conformément à l'ordre & à la maniere exprimée dans lesdits Actes respectifs.

III. Ce Bill fut leu le 25. pour la premiere fois dans la Chambre des Communes, laquelle de son côté avoit travaillé fort diligemment pour les mêmes veus & pour la même fin. Cette Chambre fit le 21. la premiere lecture du Bill de conviction de haute trahison contre le pretendu Prince de Galles. Le 23. elle ordonna après l'avoir leu une seconde fois d'y inserer une clause, pour empêcher toute sorte de correspondance avec lui, & une autre clause, pour punir quiconque écrira, imprimera, prêchera, ou dira de bouche que le pretendu Prince de Galles a droit à la Couronne, ou qu'aucun autre que Sa Majesté regnante y a droit; le 26. on leut ce Bill pour la troisieme fois, & ayant passé sans aucune contradiction, il fut envoyé aux

Seigneurs pour avoir leur concurrence. Les Seigneurs en firent sans retardement les trois lectures accoutumées, & le renvoyerent aux Communes après l'avoir approuvé & y avoir ajouté une clause pour declarer la Reine Marié d'Est, veuve du Roi Jaques, atteinte comme le pretendu Prince de Galles du crime de haure trahison.

IV. Quant au Bill des Seigneurs pour la seureté de la personne du Roi & de son Gouvernement, je vous ai déjà dit qu'il fut leu pour la premiere fois dans la Chambre des Communes le 25. Il faut maintenant y ajouter que le jour precedent le Chevalier Hedges avoit presenté un semblable Bill à la même Chambre, que depuis on a fait de nouvelles lectures de l'un & de l'autre, & que la question ayant été agitée le 31. si le serment d'aburation que l'on y avoit inseré, & que vous venez de voir, seroit volontaire ou forcé; l'affirmative l'emporta d'une voix, y en ayant eu 188. contre 187. de sorte qu'il n'y aura que les Officiers Civils & Militaires qui seront obligez de faire ce Serment.

V. Le 18. les Communes travaillerent en grand Comité à l'affaire du subside pour le Roi, & Monsieur Conyers ayant fait le rapport de la resolution prise

prise là-dessus elle fut approuvée en ces termes: *Resolu qu'on donnera au subside au Roi; Que quiconque avancera ou prêtera à Sa Majesté dans l'Exchequier la somme de six cens mille livres sterling pour le service de la Flotte, & celle de cinquante mille autres livres sterling pour l'entretien des Gardes & des Garnisons des Places aura six pour cent d'intérêt, payables sur les premiers fonds qui seront accordés par le Parlement dans cette séance.* Cette resolution ne fut pas plutôt prise que chacun s'empressa de porter son argent à l'Echiquier, si bien que dès le premier de ce mois la somme entière se trouva remplie; par où l'on peut juger de la facilité que le Parlement aura dans cette guerre à trouver l'argent dont il aura besoin.

VI. Le 20. la Chambre des Communes s'étant tournée en grand Comité, travailla à la proportion des Troupes pour agir de concert avec les Alliez du Roi, & resolut qu'elle seroit de 40000. hommes, savoir 33000. Fantassins & 7000. Cavaliers ou Dragons, & qu'on levera aussi 40000. Matelots pour le service de la Flotte à quatre livres sterling par mois chacun y compris l'Artillerie. Cette resolution fut approuvée le lendemain par la Chambre *nemine contradicente*, & le 25. la Chambre resolut

folut pareillement que la somme de 1029374. livres sterling dix Schellings & trois sols seroit employée pour l'ordinaire de la Flotte.

VII. Le 27. la Chambre des Communes ayant repris l'affaire du subside, & y ayant travaillé en grand Comité prit les résolutions suivantes: *Que des 18328. hommes qui doivent être levez pour achever de faire les 40000. qui doivent agir conjointement avec les forces des Alliez, il y en aura 8328. hommes qui seront nez Anglois & Sujets naturels du Roi, & que parmi eux il y aura 5000. Fantassins, 2000. Cavaliers, & 1328. Dragons. Que les Troupes d'Infanterie, de Cavalerie & de Dragons à présent en paye en Angleterre & en Hollande seront remises sur le même pied & nombre qu'elles étoient durant la précédente guerre. Que les 10000. hommes restants pour faire le contingent des 40000. hommes seront levez dans les Pays étrangers, & consistont en 9188. Fantassins & 812. tant Cavaliers que Dragons.*

Pour entendre le véritable sens de cette résolution, il faut remarquer que les 40000. hommes accordez pour faire la quote part de Sa Majesté, selon les Alliances qu'elle a, consistont en 10000. Anglois, qui passeront l'année dernière en Hollande & qui y

font

font actuellement, 11672. hommes de Troupes étrangères qui sont déjà acquises & assurées; 8328. hommes qui seront levez en Angleterre selon la résolution que vous venez de voir, & 10000. autres hommes, qui selon la même résolution seront aussi levez dans les Pays étrangers.

VIII. Le 1. de ce mois le Lord Renelagh presenta un état concernant les Troupes qui sont sur l'établissement d'Angleterre, & avec ce qu'elles coutoient durant la dernière guerre, & un état des frais pour les 40000. hommes. Le Chevalier Goodrick presenta en même tems un état des frais qu'il faut faire pour l'Artillerie de terre, & qui sera employée cette année, & l'on ne doute pas que la Chambre ne prenne bien-tôt de bonnes résolutions sur toutes ces choses.

IX. Les Traitez qui ont été communiqués par Sa Majesté à la Chambre des Communes sont ceux-ci.

Traité conclud le 15. Juin 1701. entre Sa Majesté Britannique, Sa Majesté Danoise, & LL. HH. PP.

Articles secrets de ce Traité.
Traité entre l'Empereur, le Roi d'Angleterre, & les Etats Generaux du 7. Septembre 1701.

Convention entre Sa Majesté Bri-

K 3

ranni-

tannique, le Roi de Suede, & les Etats Generaux du 7. Octobre 1701.

Traité entre Sa Majesté Britannique & LL. HH. PP. les Etats Generaux des Provinces-Unies du 11. Novembre 1701.

Tous ces Traitez ayant été leus, & les resolutions ayant été prises pour mettre le Roi en état de maintenir ses Alliances, il fut aussi resolu *nemine contradicente* le 21. Janvier de presenter une Adresse au Roi pour le supplier de faire insérer un Article dans les Traitez d'Alliance entre Sa Majesté & les autres Puissances, portant qu'on ne seroit point de paix avec la France, jusques à ce que Sa Majesté & la Nation ayent receu satisfaction de la grande indignité qui leur a été faite par le Roi des François en reconnoissant & declarant le pretendu Prince de Galles Roi d'Angleterre, d'Ecosse, & d'Irlande: & cette Adresse ayant été présentée le 23. Sa Majesté répondit, qu'elle auroit soin de ce que la Chambre souhaitoit.

X. La Chambre des Communes a encore travaillé à beaucoup d'autres affaires, entr'autres à regler les Comptes publics, tant de l'Armée que de la Flotte, & des prises, à examiner l'état des concessions & des Confiscation d'Irlande, à encourager les ouvriers

Mois de Février, 1702. 213
vriers en laine, & à continuer les loix qui sont prêtes d'expirer, & dont le maintien est necessaire au public. Elle a aussi ordonné *nemine contradicente*.

Qu'aucun Pair du Royaume ne pourra desormais voter dans les Elections des Deputez au Parlement;

Que lors que la Chambre jugera qu'une Requête en matiere d'élection est mal fondée, celui contre qui elle aura été présentée recevra satisfaction de celui qui l'aura accusé;

Que la Chambre procedera avec la derniere rigueur contre ceux qui tâcheront de se faire élire Deputés par Brigues ou corruption,

Et qu'aucun Seigneur du Parlement, soit Lieutenant de Roi ou autre ayant des emplois qui l'interressera dans les Elections sera reputé avoir violé les Privileges de la Chambre.

XI. La Chambre commença de plus le 2. du present mois à prendre connoissance de l'affaire d'un nommé Fuller au sujet des libelles qu'il a composés & donnés au public. L'un desquels porte pour titre *Lettres originales du Feu Roi Jacques & autres écrites à ses amis en Angleterre*; l'autre vingt six depositions de personnes de qualité & de merite. Il est question de prouver la verité de ces Lettres & de ses depositions,

& le Sieur Fuller avoit été appelé pour ce sujet à la Barre des Seigneurs dès le 18. du mois passé, mais après avoir inutilement obtenu deux différens delais pour produire un nommé Jones son principal témoin, les Seigneurs declarerent le 30. que les livres susdits contenoient diverses allegations fausses, scandaleuses, & malicieuses, reflectissant contre l'honneur de divers Membres des deux Chambres du Parlement, & d'une dangereuse consequence contre le Gouvernement, & ils ordonnent que ledit Fuller seroit envoyé en prison, & que tant lui que ceux qui avoient imprimé & publié ces Libelles seroient poursuivis en Justice par le Procureur General.

Ce fut ensuite de cela que la Chambre des Communes fit appeller Fuller & un nommé Tunchin qui l'accuse d'avoir reçu de l'argent de quelques personnes pour écrire ces livres. Fuller fut examiné, & ayant demandé dix jours pour faire comparoître les nommés Jones & Engelsfield ses témoins, la Chambre, lui en accorda quinze & ordonna qu'ils seroient sommés par ordre de l'Orateur de comparoître, & qu'ils jouiroient de la protection de la Chambre, après quoi Fuller fut renvoyé en prison.

XII.

XII. Entre les diverses instructions qui ont été données au Deputés au Parlement, par leurs Communautés, en voici une dont je ne puis vous faire part le mois dernier, & qui cependant merite bien de n'être pas laissée en arriere. C'est celle de la Communauté de Wilton à ses Deputez.

Instruction de la Communauté de Wilton.

MESSIEURS,

VOUS ne pouvez pas être insensibles à l'Orgueil & à l'Ambition du Roi de France, pour étendre son Pouvoir & sa Tyrannie sur la Chrétienté, en voyant par quels artifices, parjures & fausses pratiques (lui qui est l'ennemi Commun de l'Europe) a fait tout ses efforts depuis plusieurs années, pour nous emmener sous son esclavage & oppression, comme regardant cette Nation, à cause de sa situation & de son Commerce, être la plus belle acquisition qu'il puisse jamais faire; Et ayant eu les deux derniers Rois de sa Religion, aussi bien que de ses Maximes arbitraires dans le Gouvernement: Le premier agissant sous le Masque de Protestant; Et l'autre démasqué sous le Ministère d'un Jesuite: Tous deux avec leurs Ministres devinrent les Instrumens pour renverser la Religion Protestante, les Loix & Libertez du Royaume; & pour exposer le Peuple à tou-

K 5

scs

tes les Cruautez & miseres du Papisme & de l'Esclavage. De laquelle triste & déplorable condition nôtre bon Roi Guillaume est venu pour nous retirer & délivrer: C'est pourquoy il fut très-justement, du consentement universel du peuple, placé sur le Trône: Et quoy qu'il ait rencontré plusieurs difficultez & découragemens de la part de ce Parti corrompu, François & Papisste, que les deux derniers Rois ont laissé parmi nous; si est-ce qu'il a avancé & donné de telles Loix, qu'elles ont établi nos droits & mis nôtre constitution en état de répondre à la fin de tout Gouvernement, qui est le bonheur, la seureté & la Liberté du genre humain.

Nous attendons donc de vous, Messieurs nos Députez, que vous ayiez des égards particuliers pour la Personne & l'honneur de S. M., à qui nous autres Anglois avons tant d'obligations; Et que vous fassiez tous vos efforts pour vanger tous les affronts & les indignitez qui lui ont été faites par aucuns de ses ennemis, soit au dedans. ou au dehors; Mais sur tout le détestable affront, qui lui a été fait depuis peu d'une maniere si insolente, par le Nimrod de la France, en ce qu'il a reconnu un Prince supposé; oposé à nôtre légitime Roi Guillaume par le juste établissement des trois Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, & sous le glorieux Regne duquel le peuple est

est extrêmement heureux.

Et puisque la Sageffe de la Nation, en de pareils cas, trouvé nécessaire, par des sermens & Associations, de faire distinction entre les veritables & faux amis du Gouvernement, nous vous recommandons, que vous examiniez les methodes les plus nécessaires pour distinguer plus efficacement ceux qui sont fermes fideles pour la cause du Gouvernement, & qui voudront renoncer & abjurer ce pretendu Prince, ainsi élevé par l'Usurpateur François, de même que le Duc d'Anjou en Espagne, seulement pour un prétexte, afin de pouvoir introduire de la même maniere la Tirannie sur ces Nations.

Nous vous conjurons aussi, que vous fassiez vos plus grands efforts pour faire bon toutes les promesses faites à S. M. par ses fideles Sujets dans leurs Adresses; & de concourir dans toutes les choses, qui peuvent la mettre en état de fortifier ses Alliances, pour rétablir l'Empereur, & reduire le pouvoit exorbitant de la France; afin que le manque de Subsidies ne puisse pas mettre S. M. dans la nécessité d'entrer en aucun Traite avec le Roi des François, jusques à ce qu'il soit humilié, & son pouvoit réduit à une balance égale avec les autres Princes & Etats; De sorte qu'il ne puisse pas, par son Orgueil & Ambition, se croire en état d'insulter ses Voisins, & donner

des Rois aux Pais dont il n'est, de droit, que Sujet lui même.

Enfin, nous vous recommandons très-étroitement, de ne manquer point à conserver nôtre droit de presenter des Requetes, & d'insister que les Sujets de ce Royaume ne puissent point être mis en prison pour des affaires qui sont cautionnables par la Loy; & qu'ils ne puissent point souffrir de peines pécuniaires, ou corporelles, jusques à ce qu'ils ayent été convaincus selon la loi; Mais nous désirons que vos consultations puissent, en toutes choses, tendre à la félicité & à l'honneur du Roi, à la force de la Succession Protestante, au maintien de la Religion, & à la prosperité, bonheur & liberté du Peuple, en quoi vous poursuivrez les veritables intentions de Sc.

L'Archevêque de Cantorburi à la tête de toute la convocation du Clergé a aussi présenté une Adresse au Roi, mais je ne l'ay point encore veüe non plus que quelques autres qui ont été pareillement présentées de la part de certaines villes & Bourg d'Ecosse, par le Duc de Queensburi, & par le Comte de Scafield.

Sa Majesté a déclaré le Comte de Pembroock Grand Amiral d'Angleterre & d'Irlande & de tous les Etats qui en dépendent, & l'on dit qu'il aura sous lui pour Vice-Amiraux le Che-

va-

valier Roock & Monsieur Aylmer. Le Comte Manchester a été fait secretaire d'Etat à la place du Chevalier Hedges qui s'est demis de cet emploi; mais Sa Majesté n'a point encore disposé de la Garde du sceau privé qu'il possédoit en même tems, & dont il s'est aussi demis, de celle du President du Conseil privé que le Comte de Pembroock laisse vacante pour remplir celle de Grand Amiral, ni de celle de Grand Tresaurier.

On travaille sans relâche à l'équipement de l'armée navalle qui sera fort nombreuse, & comme il a été mis un embargo sur les vaisseaux marchands, & que l'on donne aux Matelots un mois de gages gratis, ils viennent en foule se presenter, si bien que l'on ne doute pas que le nombre n'en soit bientôt complet. L'Escadre de 13. vaisseaux de guerre destinée pour aller joindre l'Amiral Bombouw, sera bien-tôt en état de faire voile de ce côté là, & l'on y embarque une prodigieuse quantité de munitions de guerre & de bouche.

On a publié selon la coutume une proclamation du Roi par laquelle il est enjoint à tous Papistes & réputés tels de sortir des villes de Londres & de Westminster, & de s'en éloigner

K 7

de

de dix mille conformément aux Loix. Monsieur de Vrybergue Envoyé extraordinaire de leurs Hautes Puissances les Etats Generaux des Provinces Unies, a eu Audience publique, du Roi, & le Baron de Spanheim ci-devant Envoyé extraordinaire de Sa Majesté Prussienne & maintenant revêtu du Caractere d'Ambassadeur extraordinaire du même Prince, se dispose à prendre aussi audience en cette qualité. Je suis Monsieur &c.

LET T R E V. *Affaires de France.*

MONSIEUR.

I. LE Maréchal de Catinat est enfin revenu d'Italie, soit à cause de sa blessure qui ne se fermoit pas bien en ce pais-là, soit par d'autres raisons, & il a eu l'honneur de saluer le Roi. On ne sçait s'il sera employé ailleurs, mais le sentiment commun est qu'il ne retournera point en Italie. Cependant Sa Majesté persiste dans la Résolution de secourir puissamment ce Pais-là, & dans un Grand Conseil qui se tint à Versailles le 22. du mois passé, il fut arrêté que le Roi d'Espagne feroit le voyage. Monsieur le Dauphin & tous ceux du Conseil avec lui furent de cet avis, à la reserve de Mon-

Monsieur le Duc de Harcourt, & de Monsieur de Chamillard. Le Roi lui donne 92. Bataillons de treize Compagnies chacun, & 112. Escadrons de quatre Compagnies. Chaque Compagnie d'Infanterie étant composée de quarante-cinq hommes sans les Officiers, & celles de Cavalerie de 40. hommes aussi sans les Officiers. De plus Sa Majesté lui fournira les Vaisseaux dont il aura besoin pour la seureté & la commodité de son passage, & si besoin est elle subviendra à sa dépense, laquelle quelques-uns disent être déjà réglée à 1500. livres par jour.

II. S. M. a fait delivrer des Commissions pour 50. Bataillons de nouvelle levée qui seront composez comme ceux d'Italie de 13. Compagnies chacun, & dans chaque Bataillon il y aura une Compagnie de Grenadiers. Un grand nombre de jeunes Seigneurs s'étoient offerts à lever des Regiments à leurs dépens, mais leur offre n'a pas été receu, & le Roi n'a voulu accorder cette permission qu'à des Officiers de service. Je ne vous donnerai point la Liste de tous ceux qui ont été admis, mais voici celle des Officiers generaux dont Sa Majesté a fait la promotion pour cette année.

Lieu

Lieutenans Generaux Mrs. Des bordes, Laubanic, le C. de Lanion, Varennes, Laumaria, Bezons, le C. de la Mothe, Vaudevil, Medavy, le Comte de Solre, Davejan, Pracontal, le Comte du Bourg, le Comte d'Alegre, St. Fremont, le Duc de Luxembourg & Albergotti.

Maréchaux de Camp de Cavalerie des Chevaux Legers, Mrs. de Tores, Chevilly, de Marivaux, M. de Biffy, de Raffen, Flaminville, Langalerie, Legal, Serignan, Lestrades, la Tarte, Imecourt, Cheneton, Prastin, Montefson, Murcé, d'Estain, Davaret, Souterrou, le Prince Camille, Clermont, Villequier, le Chevalier du Rosel, Courcelles, le Prince de Rohan, le Duc de Montfort & le Comte d'Aubeterre.

Maréchaux de Camp d'Infanterie, Mrs. de Blainville, Bouligneux, la Châtre, Thiange, Blanzac, Charmarante, Wagner, Vigny, Chartogne, Dupuy, Vauban, St. Hilaire, Decrette, Dodigny, Saillaet, la Badie, le Duc de Guiche, le Prince d'Espinox, Mornai, le Duc d'Humieres, Biron & Puiffegur.

Brigadiers de Cavalerie, Mrs. le Duc de la Feuillade, Wartigny, Goes, Griguan, Levi, Monroy, Fienne, Planey, Canillac, Beufolles, Fon Boizard, Confans, Coigny, d'Espinchal, Montperoux, Davignon, Serisy, Sepeville, Courlandon, Balivierre, Villemeure, la Valliere, Longon, la Mesteliere,

Mon

Mon plaisir, la Luzerne, le Prince de Bournonville, Devevil, Janfon, Gouffier, Villiers, le Prince de Talmont, Silly, Rennepons, Dourches, Vaudouil, Destref, le Comte d'Ayen & Ruzé.

Brigadiers d'Infanterie, Mrs. de Polignac, la Barre, Breteuil, Dargui, le Chevalier de Chamilly, Perry, Vieupont, Montereau, Lignerac, Montandre, Robec, Canillac, Vergetor, Chevigny, le Comte d'Evreux, Guerchi, de Lisle, le Comte de Muret, le Chevalier de Croissy, Imecourt, de Corantin, le Chevalier de Luxembourg, le Chevalier de Gennes, Spars, le Chevalier de Maulevrier, d'Anragues, Suzanne, Dreux, Brandelet, Tournain, la Genilliere, Damigny, Seguier, du Monret, Chavanne, de Bar, Planque, Castell, Yallery, Rouffielot, la Fresliere & Ferrand.

III. Suivant l'Arrêté du Conseil, on augmente les Rooles de la Capitation pour cette année de deux sols pour livre, ou dix pour cent. On parle aussi d'une nouvelle Taxe sur les Lanternes, & de mettre en charge, toutes les Geoles de Prisons de France, & toutes les Conciergeries des Maisons de Ville. En un mot on continué à travailler avec soin à faire rouler abondamment les finances dans les Coffres du Roi. Cependant la jeune Cour s'occupe à jouer des

des piéces de Theatre pour se divertir. On en a déjà représenté deux, dont l'une intitulée *Absalon* a Monsieur Duché pour Auteur, & l'autre intitulée *Electre* a été faite par Monsieur de Longe Pierre. Cette dernière piéce est d'un caractère nouveau n'y ayant point d'amour, mais on dit qu'elle ne laisse pas de toucher parce que les autres passions y sont bien conduites. Madame la Duchesse de Bourgogne a soutenu le principal roole dans la representation de ces deux piéces, & tous les autres ont été jouiez par les Seigneurs & Dames de la Cour, entr'autres par Monsieur le Duc d'Orléans, & par Madame la Comtesse d'Ayen.

IV. Enfin le corps de feu Mr. l'Épineau a été trouvé, mais je ne saurois vous dire si ça été par le moyen de la Baguete divinatoire dont je vous parlois dernièrement. Ce que j'en ai appris est qu'il a été dans la Riviere de Sene au Pont de Neuilli, qu'il avoit les mains liées & une corde au col, & que jusqu'à present on n'a pû encore découvrir les auteurs de sa mort.

V. On publie qu'un Ambassadeur Ethiopien est arrivé au Caire en Égypte dans le dessein de passer en France, afin d'y proposer une étroite alliance.

liance & un bon commerce, mais que le Consul de France auquel ils s'est adressé ne sachant pas si le Roi voudroit le faire venir, ou se contenteroit de répondre à la lettre obligeante du Prince Ethiopien, l'a entretenu auprès de lui, & a cependant envoyé son Chancelier à la Cour pour apporter lesdites Lettres à Sa Majesté & lui rendre compte des principales ouvertures qui ont été faites par l'Ambassadeur. Je suis, Monsieur, vôtre, &c.

L E T T R E V I.

Affaires d'Espagne, & des Pais-bas.

Madrid & Barcelone.

MONSIEUR,

I. C'É n'étoit pas sans sujet qu'en vous écrivant dernièrement la nouvelle de la separation des Etats de Catalogne, je vous marquois en même tems qu'il falloit en attendre la confirmation. Je ne sçai ce qui peut porter les gens à forger ainsi des nouvelles, mais enfin cela arrive tous les jours, & celle-ci en particulier étoit fausse en toutes les circonstances. Non seulement les Etats n'étoient point alors separés, mais le Don Gratuit qu'ils devoient accorder au Roi n'étoit point encore réglé, & Sa Majesté n'avoit point aussi confirmé leurs pri-

privileges. Maintenant on recommence à dire que tout cela fut fait le 14. Janvier, & qu'ensuite les Etats avoient été admis à baiser la main du Roi, mais attendons encore une fois la confirmation de cet avis avant que d'y ajouter foi. Ce que je puis vous dire avec certitude c'est que le Roi a été malade d'une fièvre continuë, qui après avoir duré sept jours se changea en tierce, & qui lui a fait perdre ses beaux cheveux, en sorte qu'il a été obligé de prendre la perruque. Sa Majesté est presentement assez bien rétablie, & les nouvelles de France, qui sont d'ordinaire exactes sur les bagatelles marquent que le 15. elle tint pour la première fois apparemment, qu'il y eut plusieurs Tables de jeu, & que Sa Majesté fit jouer avec elle plusieurs Gentilshommes Catalans. Au reste S. M. paroît bien resoluë à faire le voyage d'Italie, mais on doute si elle s'embarquera à Barcelone, ou si elle ira par terre jusqu'à Toulon. On doute aussi que le Roi puisse retourner à Madrid avant que de partir, & qu'il se trouve selon ses premiers desseins aux Etats d'Arragon & à ceux de Valence. S. M. a accordé les privileges de ville à une petite place nommée Servera en Catalogne qui n'en

n'en avoit point, & les habitans ont fait present à S. M. de 3300. pistoles qu'elle a distribuées aux filles d'honneur de la Reine.

Le Marquis de Leganes ayant demandé la permission de venir à Madrid, le Roi y a consenti, & a donné par interim le Gouvernement des Côtes d'Andalousie au Marquis de Villadaria Gouverneur de Ceuta. Sa Majesté a aussi conféré la Presidence du Conseil des Ordres au Duc d'Uceda, pour le dedommager de la Vice-Royauté de Naples à laquelle il pretendoit. On mande de Toledo que le jour des Roix la Reine Douairiere alla à la Chapelle de N. D. du Sanctuaire, pour rendre grace à Dieu du retablissement de la santé du Roi, & que ce fut la première sortie qu'elle ait faite depuis la mort du Roi son Epoux. Cette Princeesse avoit fortement souhaité de retenir le Pere Gabriel de la Chiufa son Confesseur, & même elle en avoit écrit au Roi avec beaucoup d'instance, mais on dit que le Pape n'a point voulu absolument qu'elle le gardât.

Ce que l'on disoit de l'arrivée de la Flotte d'argent à la Havana ne s'est point confirmé. On ne sçait où elle est, & il n'y a plus d'apparence quel-

le puisse venir à Cadix ayant le mois d'Août prochain. Depuis que le Roi Catholique a reconnu le Prince de Galles pour Roi d'Angleterre, Monsieur de Schonenberg qui étoit Envoyé extraordinaire de sa Majesté Britannique en a déposé le Caractere, & a ôté les armes d'Angleterre de dessus sa Porte. Cependant il reste toujours à Madrid comme Ministre de L.L. H.H. P.P. Les Etats Generaux des Provinces-Unies.

Bruxelles.

II. Les Etats de Brabant & de Limbourg qui s'étoient assemblés à Bruxelles le Jeudi 26 Janvier se separerent le 28. après avoir fixée au 21. du mois Courant la Ceremonie de l'hommage qu'ils doivent faire au Roi d'Espagne comme Duc de Brabant & de Limbourg, & après avoir réglé les formalités qu'on y observera. On a commencé avec succez la levée d'une Compagnie de cent cinquante Mousquetaires, de laquelle le Roi Catholique sera Capitaine, & le Comte d'Ursel Capitaine Lieutenant; & l'on n'y admet que des Gentilshommes, & des Officiers Reformez. On continue aussi les autres levées d'Infanterie & de Cavalerie dont je vous parlois le mois passé, mais comme

mel'on ne veut forcer personne, elles ne se font pas aussi avec autant de diligence qu'on le souhaiteroit. On craint même fort de ne pouvoir pas mettre sur pied le nombre de Troupes que l'on s'étoit proposé.

La Haye.

III. Mercredi dernier 8. de ce mois on celebra dans toute l'étendue de ces Provinces un jour de Jeune & de Prieres par ordre exprès de L.L. H.H. P.P. L'Ordonnance qui avoit été publiée à cet effect contient en substance. Que L.H.P. ont de justes sujets de croire que la colere de Dieu s'allume contre nos pechez, & qu'elle pourroit bien-tôt changer la Paix, concludé depuis peu d'années, en une très-cruelle & très-funeste guerre; Puis-que tous les soins & toutes les peines qu'on a prises pour conserver la Paix, ont été inutiles; & qu'il paroît clairement par les grands préparatifs de guerre, & par les entreprises faites de tems en tems sur les frontières de cet Etat, que le péril dont nous sommes menacez approche de jour en jour: Qu'ainsi L.H.P. dans cette conjoncture fâcheuse, ont jugé à propos. pour le bien de la chere & commune Patrie, en prenant les mesures convenables pour leur seureté & dé-

défense, de reconrir principalement à la grace & à la miséricorde de Dieu, qui par son Bras Tout-puissant a délivré ce Pais de tant de dangers, & le conserve encore à présent; Et pour cet effet d'implorer son assistance, conjointement avec leurs Alliez, en ordonnant un Jour de Jeûne, de Prières & d'Actions de grâces, &c. pour louer & remercier Dieu du grand nombre de bénédictions & de bienfaits, qu'il a plu à sa Divine Bonté de répandre sur cet Etat, &c. pour le prier très-humblement, & avec une véritable repentance, de vouloir continuer les mêmes grâces, & sa puissante protection, pour maintenir la Patrie dans sa liberté, & dans l'exercice de la vraie Religion; de même que pour la conservation de la Personne précieuse du Roi de la G. B., en répandant sa bénédiction sur tous ses Conseils & ses desseins.

Monsieur le Baron de Bothmar Conseiller privé de S. A. E. de Hanover, & de S. A. S. le Duc de Zell, est arrivé ici depuis quelques jours, de même que le Duc de Wirtemberg General des Troupes Dannoises qui sont au service de cet état. L'Amiral Kaljenbourg y est aussi arrivé d'Angleterre. Je suis Monsieur vôtre &c.

F I N.

230 *Lettres Historiques.*
 dévotion, de reconrir principalement à la grace & à la miséricorde de Dieu, qui par son Bras Tout-puissant a délivré ce Pais de tant de dangers, & le conserve encore à présent; Et pour cet effet d'implorer son assistance, conjointement avec leurs Alliez, en ordonnant un Jour de Jeûne, de Prières & d'Actions de grâces, &c. pour louer & remercier Dieu du grand nombre de bénédictions & de bienfaits, qu'il a plu à sa Divine Bonté de répandre sur cet Etat, &c. pour le prier très-humblement, & avec une véritable repentance, de vouloir continuer les mêmes grâces, & sa puissante protection, pour maintenir la Patrie dans sa liberté, & dans l'exercice de la vraie Religion; de même que pour la conservation de la Personne précieuse du Roi de la G. B., en répandant sa bénédiction sur tous ses Conseils & ses desseins.

Monsieur le Baron de Bothmar Conseiller privé de S. A. E. de Hanover, & de S. A. S. le Duc de Zell, est arrivé ici depuis quelques jours, de même que le Duc de Wirtemberg General des Troupes Dannoises qui sont au service de cet état. L'Amiral Kaljenbourg y est aussi arrivé d'Angleterre. Je suis Monsieur vôtre &c.

F I N.